



LE DEVOIR

Sondage Léger Marketing-Le Devoir-The Gazette

Le vote favorable au Bloc se raffermi

64 % des bloquistes disent avoir fait un choix définitif

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le Bloc québécois s'engage dans la prochaine campagne électorale avec des avancées de neuf points sur le Parti libéral du Canada et de 20 points chez les francophones. Même si l'écart

avec l'adversaire s'est quelque peu amoindri au cours des dernières semaines, le vote favorable au parti de Gilles Duceppe se raffermi.

Au fil de départ et après répartition des indécis, le Bloc québécois mène avec 44 % des intentions de vote, suivi par les libéraux avec 35 %. Le Parti conservateur du Canada obtient 10 % et le Nouveau Parti démocratique ferme la marche avec 7 % des suffrages.

Comme le révèlent les résultats de ce sondage *Le Devoir-The Gazette-Léger Marketing*, le vote demeure volatil: 46 % des Québécois interrogés affirment qu'ils pourraient encore changer d'avis. D'ailleurs,

VOIR PAGE A 8: BLOC

	INTENTIONS DE VOTE FÉDÉRAL AU QUÉBEC		
	Après répartition	Francophones	Non-francophones
BQ	44 %	50 %	17 %
PLC	35 %	30 %	60 %
PC	10 %	10 %	8 %
NPD	7 %	7 %	9 %
Autres	4 %	3 %	6 %

■ La chronique de Michel David: Le facteur Harper, à lire en page A 3

Congés parentaux: l'entente reste muette sur la part d'Ottawa

Le nouveau programme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2006

TOMMY CHOUNARD
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Il aura fallu l'imminence d'une campagne électorale pour qu'Ottawa accepte de conclure une entente de principe avec Québec dans le litigieux dossier des congés parentaux. Or les parents devront patienter jusqu'au 1^{er} janvier 2006 avant de pouvoir bénéficier du nouveau programme québécois d'assurance parentale.

Qui plus est, l'entente de principe ne précise pas la part du financement de ce programme qui proviendra du gouvernement fédéral. Québec et Ottawa ne s'entendent toujours pas sur ce point crucial qui les oppose depuis 1996.

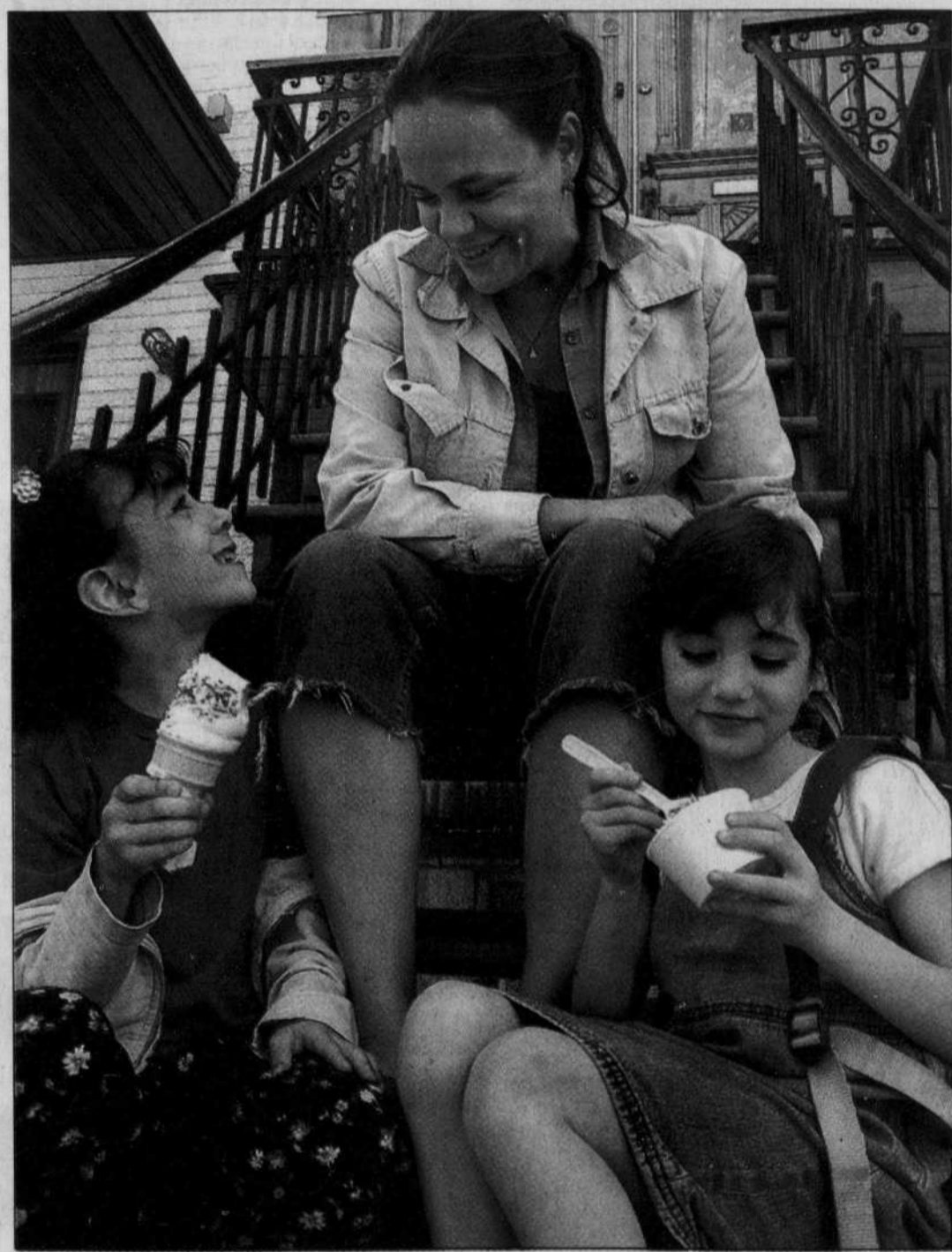


«Je n'aide pas Paul Martin, j'aide les familles du Québec»

Le conseil des ministres du gouvernement Charest a entériné hier l'entente de principe conclue avec Ottawa au cours de la fin de la semaine dernière. Le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchard, a reconnu que le déclenchement prochain des élections fédérales a permis de conclure la «meilleure entente possible». Il s'est bien défendu de donner un coup de pouce aux libéraux fédéraux de Paul Martin à la veille des élections. «Je n'aide pas Paul Martin, j'aide les familles du Québec», a-t-il lancé en conférence de presse hier.

Cette entente de principe comprend les mêmes dispositions que la loi 140 adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en mai 2001. Ainsi, le nouveau régime permettra à tous les travailleurs de bénéficier d'un congé de 40 semaines avec 75 % du salaire ou d'un congé de 50 semaines avec 70 % du salaire pour

VOIR PAGE A 8: CONGÉS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le programme québécois d'assurance parentale coûtera de 850 millions à un milliard de dollars par année. Le ministre Béchard n'a pas écarté que les cotisations versées par les employés et les employeurs soient revues à la hausse par la Régie des rentes du Québec afin de financer le nouveau programme.

Air Canada conclut à l'impasse

La société baisse pavillon devant la résistance acharnée des TCA

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

La tension est montée d'un cran hier, chez Air Canada, alors que la compagnie a conclu à «l'impasse» de ses négociations de dernière heure avec le syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile (TCA) et que la rumeur s'est mise à courir que l'un de ses principaux partenaires financiers avait décidé de se retirer de toute l'affaire.

Air Canada nie que l'un de ses principaux partenaires ait décidé de se retirer

Mis en demeure par ses partenaires financiers de réduire encore de 200 millions ses coûts de main-d'œuvre, le transporteur aérien, qui tente d'éviter la faillite, a finalement baissé pavillon devant la résistance acharnée que lui opposaient depuis des jours les représentants de ses quelque 6400 agents de vente et de service. «La réponse du syndicat à l'offre de la société en date du 17 mai ne montre pas une évolution suffisante pour justifier la poursuite des discussions», a déclaré par voie de communiqué Paul Brotto, vice-président général de la planification et de la gestion des coûts.

Cet aveu d'échec a fait l'effet d'une douche froide alors que la compagnie avait conclu, depuis deux semaines, des ententes de principe avec les sept autres syndicats représentant l'ensemble de ses 40 000 employés. «La proposition de la société aux TCA correspondait

VOIR PAGE A 8: AIR CANADA

Le langage des corps

Carole Laure présente son nouveau film à Cannes

ODILE TREMBLAY
ENVOYÉE DU DEVOIR

Cannes — Elle a vu briller plusieurs fois le soleil de la Croisette et à différentes époques encore. La France l'a adoptée et vice versa. Tout le monde connaît Carole Laure ici. Du temps où elle était la muse et l'interprète du réalisateur de *La Tête de Normande St-Onge*, elle venait à Cannes au bras de Gilles Carle. Il était alors le maître d'œuvre des films, en portait le poids de la gloire ou de la mauvaise fortune. L'actrice aux cheveux noirs a quitté son camp pour un autre. Elle est derrière la caméra désormais et entend bien le rester.

En 2002, la Semaine de la critique projetait ici son premier film comme réalisatrice: *Les Fils de Marie*. Actrice, réalisatrice, productrice, Carole Laure y

VOIR PAGE A 8: CANNES

■ Autres informations en page B 8

INDEX

Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Météo.....	B 5
Culture.....	B 8	Monde.....	A 5
Décès.....	B 5	Mots croisés..	B 4
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

78313 00067 2

Le déclin de l'empire des marques américaines

Le respect planétaire pour la culture des États-Unis s'étirole, révèle un sondage réalisé dans 30 pays

FRÉDÉRIQUE DOYON
LE DEVOIR

Rich and powerful. Ainsi pourraient se résumer les États-Unis aux yeux du monde, selon un sondage récemment mené par NOP World. Mais ces deux termes triomphants ca-

Entre janvier et mars derniers, NOP World, l'une des organisations les plus importantes au monde en matière d'études de marché, a orchestré un vaste sondage auprès de 30 000 consommateurs. Ceux-ci, âgés entre 13 et 65 ans, étaient répartis dans 30 pays, à raison de 1000 répondants par pays. Si la firme réalise ce type d'étude chaque année, il y avait cinq ans qu'elle n'avait pas abordé la question particulière des va-

leurs américaines. «On savait que les gens étaient beaucoup moins positifs à l'égard des États-Unis, nos sondages et de nombreux autres menés à travers le monde le disent», a indiqué au *Devoir* Tom Miller, directeur général de NOP World,

Même le Canada se range du côté de ceux qui partagent le moins les valeurs de son imposant voisin

une division new-yorkaise du conglomérat britannique United Business Media. «Mais nous voulions savoir précisément ce que les gens pensent des États-Unis, des valeurs qu'ils incarnent.» Or la culture américaine rayonne moins aujourd'hui qu'en 1999. Même le Canada se range du côté de ceux qui partagent le moins les valeurs de son imposant voisin. Entre 1999 et 2003, notre grand pays est même passé du 15^e au 19^e rang des 30 nations interrogées au sujet de leur adhésion à l'*American way of life*. Tandis que le Venezuela, Taïwan et le Brésil sont les champions de l'alignement,



La marque Coca-Cola inspire confiance à 52 % des répondants en 2004, comparativement à 55 % en 2003.

VOIR PAGE A 8: DÉCLIN

• LES ACTUALITÉS •

Du bon usage de la mémoire d'Abe Limonchik

Des proches de l'ancien politicien municipal désapprouvent qu'on lui dédie un ouvrage favorable aux défusions

ANTOINE ROBITAILLE
LE DEVOIR

Des proches de l'ancien politicien municipal Abe Limonchik sont mal à l'aise et, dans certains cas, fâchés que le journaliste de *The Gazette* Henry Aubin ait dédié un essai favorable aux défusions à la mémoire de l'homme qui a incarné le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) pendant 30 ans. «C'est certain qu'Abe n'aurait pas appuyé les défusions», a confié hier au *Devoir* Lise Limonchik, la veuve de l'ancien conseiller municipal.

Grand défenseur de la démocratie locale et cofondateur du RCM, Abe Limonchik est décédé en décembre 2002. C'est lui qui avait négocié une entente avec Gérard Tremblay pour que le RCM se fonde dans l'Union des citoyens de Montréal (UCIM), dont il est considéré comme un des fondateurs. «Le Grand Montréal et l'unification des anglophones et des francophones, c'étaient ses

chevaux de bataille, et c'est pour ça qu'il a insisté pour que l'appui à la grande ville fasse partie de l'entente avec M. Tremblay», a dit Lise Limonchik.

Au début de l'essai intitulé *Who's Afraid Of Defusers - The Straight Goods On Quebec's Megacities* (Montréal, Vehicule Press, 161 pages), lancé mardi soir, Aubin dédie son livre «à la mémoire d'Abe Limonchik, 1930-2002, Monsieur Démocratie locale». Lise Limonchik note que cette dernière épithète convient parfaitement à son mari, lui à qui, insiste-t-elle, «M. Aubin a déjà consacré des articles touchants et élogieux». Mais elle affirme que son mari aurait totalement désapprouvé l'appui aux défusionnistes qu'Henry Aubin développe dans son livre. Elle raconte qu'au lancement du livre, mardi soir, avec sa fille Macha (comédienne connue notamment pour son rôle dans la série télé *La vie, la vie*), elle a été surprise de voir qu'il n'y avait pratiquement que des défusionnistes convaincus, arborant leur ruban bleu. L'hommage



Abe Limonchik

d'Aubin à Limonchik, «dans le contexte actuel», consiste en «une mauvaise utilisation du prestige d'une personne pour créer de la confusion dans la tête des gens», dit aussi Maria Teresa Hillar, ancienne du RCM, proche d'Abe Limonchik et maintenant vice-présidente à l'exécutif de l'UCIM.

Surpris, Henry Aubin a précisé au *Devoir* que son livre n'est pas tant un essai en faveur du démantèlement qu'un manifeste d'appui à la démocratie locale. «Si Abe était encore de ce monde, peut-être que la grande ville serait plus démocratique», a-t-il ajouté, se disant bien conscient que Limonchik n'aurait pas approuvé toutes ses idées. Au reste, dans son livre constitué de chroniques publiées dans *The Gazette*, Aubin reproche aux médias de langue française, spécialement *La Presse*, d'avoir surestimé la question linguistique dans leur analyse des défusions.

Dernier sprint

Justement, les défusionnistes ont voulu montrer un visage pluriel hier matin à Saint-Laurent

en tenant une conférence de presse animée par deux militants «issus de la société civile», des non-élus: Daniel Fournier, de Montréal-Est, et Maria Tutino, de Baie-d'Urfé, soit une anglophone et un francophone. Les défusions, ce n'est pas «une question de langue ni de richesses», ont-ils déclaré en chœur. Ils souhaitent du même souffle dénoncer les campagnes de peur organisées selon eux par les défenseurs de la ville et inciter les citoyens de toute ville «fusionnée par le Parti québécois» à signer les registres avant jeudi soir. «Cela ne signifie pas que vous êtes pour la défusion, ont-ils dit, cela signifie que vous voulez être consultés.»

Les résultats des cinq jours d'ouverture des registres seront dévoilés demain soir dans les 42 villes québécoises fusionnées. Selon les décomptes officiels, près de 20 arrondissements sur 28 pourraient aller en référendum dans l'île de Montréal et cinq sur huit à Longueuil. Là où 10 % des électeurs inscrits ont signé le registre, un référendum aura lieu le 20 juin prochain.

La carotte et le bâton pour contrer la prostitution de rue

Montréal se dote d'un plan d'action de trois ans

CLAIRANDRÉE
CAUCHY
LE DEVOIR

La Ville de Montréal maniera à la fois la carotte et le bâton pour réduire le phénomène de la prostitution de rue à Montréal.

L'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal (l'ancienne Régie régionale), la Ville et le Service de police (SPVM) ont décidé d'unir leurs forces en déposant hier un premier plan d'action commun de trois ans sur la prostitution de rue.

«En avril et mai, c'est le temps où les fleurs sortent. Les gens dans cette profession apparaissent sur la rue. On leur dira que s'ils veulent faire ce métier, ils doivent aller ailleurs. Pour ceux qui ont besoin d'aide, on fera tout ce qu'on peut, avec nos ressources limitées, pour les aider», a fait valoir le respon-

sable de la sécurité publique à la Ville de Montréal, Peter Yeomans. Pas question, donc, de renouer avec l'idée d'une forme de secteur chaud, de *red light*, où la prostitution serait tolérée, un projet que l'administration précédente avait dû abandonner devant la levée de boucliers des citoyens du Centre-Sud.

«Nous essayons de passer par la voie de la guérison», a précisé M. Yeomans. Avec la collaboration de l'Agence de santé, on veut notamment dépêcher des intervenants sociaux auprès des prostituées en crise avant que ces dernières ne fasse l'objet d'une arrestation. Un projet-pilote en ce sens a permis d'aider 28 prostituées l'an dernier. On travaillera aussi à prévenir la prostitution par de la sensibilisation auprès des jeunes et des prostituées. Le plan d'action s'appuie sur des ressources existantes dans les différentes organisations;

aucune somme supplémentaire n'y est prévue.

La Ville ne renonce pas à mettre en application des mesures de répression pour renforcer le sentiment de sécurité des citoyens. «Il y a une grande mobilisation des citoyens qui veulent recouvrer leurs quartiers», a fait observer Jean-Guy Gagnon, du Service de police de la Ville de Montréal. Il a précisé que le nombre d'arrestations a augmenté depuis deux ans. En 2003, le SPVM a procédé à 600 arrestations de prostituées et 176 arrestations de clients alors qu'on estime à 500 le nombre de personnes qui vendent leur corps dans les rues de Montréal.

Une mascarade

«C'a l'air d'une grande mascarade. Il n'y a rien de neuf là-dedans», a dénoncé la directrice du groupe de prostituées Stella, Claire Thiboutot. Les organismes commu-

nautaires se sont d'ailleurs retirés du comité consultatif de la Ville sur le sujet en mars dernier, jugeant qu'on misait trop sur la répression. Derrière cela, il y a carrement «un plan de nettoyage», estime Mme Thiboutot. «Plus il y a de répression, plus on a de misère à rejoindre le monde. Les gens n'ont plus accès à la porte d'entrée des services», a-t-elle fait valoir.

L'Association des citoyens du Faubourg, un quartier hautement affecté par la prostitution, a applaudi au plan d'action présenté hier. «Nous souhaitons que la Ville se donne vraiment les moyens pour la mise en place des mesures énoncées», pouvait-on lire dans un communiqué émis hier. Le comité de citoyens souhaite notamment que l'on cesse «de stigmatiser les quartiers les plus pauvres en y concentrant les services et en y tolérant des activités illégales telle la sollicitation sur rue et la vente de stupéfiants».

Déséquilibre fiscal

Le PLC est prêt à travailler avec Québec

PRESSE CANADIENNE

Québec — Les libéraux fédéraux ne reconnaissent pas le déséquilibre fiscal mais se disent prêts à «travailler main dans la main» avec le gouvernement Char- rest pour le régler.

«Je ne veux pas m'embarquer dans des concepts pour savoir s'il y a déséquilibre ou pas. Je constate qu'il y a des besoins que le gouvernement québécois a identifiés et que le premier ministre Paul Martin parle de concertation, d'ouverture et de définir ensemble de nouvelles façons de faire», a déclaré hier le président du Conseil privé, le ministre fédéral Denis Coderre.

Ce dernier était de passage à Québec pour y vanter, quelques jours avant le déclenchement des élections fédérales, les réalisations de l'équipe libérale locale. «Ce qui m'intéresse, c'est m'assurer que les deux gouvernements puissent s'asseoir ensemble et répondre aux besoins. On veut avoir des ententes concrètes dans les régions. Nous, on croit à la pérennité, il y a là-dedans des choses concrètes pour aider les régions et les provinces», a dit le ministre Coderre.

Selon ce dernier, peu importe la forme que la collaboration entre les deux gouvernements prendra.

«Je comprends que la population du Québec et le gouvernement québécois constatent certaines carences. Il faut mettre l'accent sur la notion de partage. Le premier ministre [Martin] a dit qu'on veut s'asseoir avec les provinces et définir ensemble les besoins et les moyens d'y remédier», a déclaré le ministre Coderre.

Une campagne sale

Il s'en est pris violemment au Bloc québécois, principal adversaire des libéraux au Québec.

«Pour un parti qui se veut propre, ils ont une campagne sale, a-t-il dit. Le Bloc est une franchise de la maison mère du Parti québécois. Ils peuvent jouer sur l'humeur des gens.»

Le point de vue libéral lors de la campagne au Québec sera de faire valoir que seuls des députés ministériels peuvent réaliser des choses.

«Il faut la capacité de réaliser des choses, pas faire 15 secondes de "clip" comme le Bloc. Nous, on réalise des dossiers», a poursuivi le ministre Coderre.

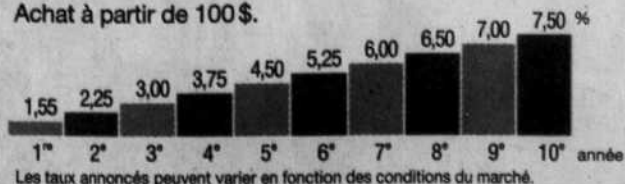
Le slogan des libéraux de la région de Québec sera «Québec mérite mieux», un slogan qui paraît un peu cruel pour les trois députés libéraux fédéraux de la région qui sont déjà en poste et qui disent abattre une tâche colossale.

Nos obligations suscitent l'intérêt:

1 800 463-5229

Obligations à taux progressif

Capital garanti à 100 %.
Taux avantageux garantis pour 10 ans.
Remboursables sans pénalité, chaque année, à leur date anniversaire.
Achat à partir de 100 \$.



BONI DE

1%

la première année pour les nouveaux fonds REER.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de mai, de 10 h à 16 h.
Passez nous voir au 2000, av. McGill College à Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et les samedis de mai, de 10 h à 16 h.

Visitez le www.epq.gouv.qc.ca

Épargne
Placements

Québec

Club 402-HOMME®
Depuis 1977

Vestons griffés importés d'Italie

299\$

Tissus signés

- Cerruti 1881 - Zegna
- Marzotto - Zignone, etc.



1118, rue Sainte-Catherine Ouest
2^e étage, Montréal • (514) 861-3636
Heures d'ouverture: Lun. au ven. 10 h à 18 h. Sam. 10 h à 16 h

Pour annoncer, appelez au 985-3322 ou au 1-800-363-0305

Mieux-être

BÉDARD

Clinique de Greffe de cheveux
Pour hommes et femmes depuis 1974



Microgreffe folliculaire

Chirurgiens:
Dr Pierre Bédard
Dr Michel Chagnon
M.D., F.R.C.S. (C)

30ans

La solution naturelle et permanente à votre perte de cheveux!

(514) 842-8449

630, rue Sherbrooke Ouest, bureau 301, Montréal

LE DEVOIR

POLITIQUE



Michel David

Le facteur Harper

L'indignation populaire peut provoquer des raz-de-marée, mais c'est aussi une denrée périssable. Le grand drame des souverainistes est d'avoir dû attendre cinq ans après l'échec de l'accord du Lac-Meech pour pouvoir tenir un référendum.

À en croire le dernier sondage Léger Marketing-Le Devoir, l'effet du scandale des commandites s'est déjà largement dissipé, même si les Québécois, y compris les électeurs libéraux, ne sont pas dupes des prétendus efforts de Paul Martin pour faire toute la lumière.

Remarque, il n'y a rien d'étonnant à ce que la santé, autrement dit leur santé, soit leur plus grande préoccupation. Cela ne signifie pas que ce soit la seule. On peut très bien en avoir assez d'entendre parler des commandites sans les avoir oubliées pour autant. Il y a une différence entre cinq ans et cinq mois.

Jean Lapierre n'aurait pas réagi aussi vivement au slogan du Bloc québécois, «Un parti propre au Québec», s'il avait cru à un coup d'épée dans l'eau. Ce jeu de mots sonne comme un acte d'accusation. À sa seule vue, les électeurs vont se rappeler que les libéraux ont les mains sales et qu'ils ne manifestent aucun respect pour la différence québécoise.

Pis encore, ils ont conforté le reste du pays dans l'impression déjà largement répandue selon laquelle la différence québécoise consiste à confondre magouille et politique. Déjà, Pierre Elliott Trudeau nous avait qualifiés de «dégueulasse petit peuple de maîtres-chanteurs». Décidément, ces gens-là prennent soin de notre réputation.

Le souvenir du scandale des commandites n'attire sans doute plus de nouveaux électeurs au Bloc d'ici le 28 juin. La question est plutôt de savoir s'il réussira à conserver ses acquis des derniers mois. Même si le vote demeure volatil, les appuis du Bloc paraissent déjà plus solides que ceux des autres partis, selon les chiffres de Léger Marketing. Pour les consolider, il ne pouvait choisir meilleur slogan.

Que leur retard sur le Bloc ne soit plus que de neuf points — plutôt que quinze, selon le dernier sondage Ipsos-Reid — a certainement de quoi encourager les libéraux, même si un écart de 20 points chez les francophones à quelque jours du déclenchement des élections demeure inquiétant. La mauvaise nouvelle, c'est que Paul Martin a perdu ce qui constituait son atout essentiel, c'est-à-dire sa capacité d'incarner le changement.

S'il y avait une chose qu'il souhaitait, c'était bien de marquer une rupture avec l'ère Chrétien. Encore aurait-il fallu qu'il en prenne les moyens au lieu de se complaire dans les banalités. Jean Chrétien avait bien des défauts, mais il avait au moins de la couleur, tandis que M. Martin se révèle d'un drabe désespérant.

Ne pouvant lui-même jouer la carte du changement, il a décidé de transformer en vision d'apocalypse celui qui constituerait l'élection d'un gouvernement conservateur dirigé par un Albertain prétendument réactionnaire et antiquébécois.

Nonobstant les fabulations de son organisateur pour l'est du Québec, l'ex-député péquiste Michel Rivard, qui évoquait une possibilité de 45 sièges au Québec, les chances que le PC effectue une percée significative demeurent très faibles. Les 10 % d'intentions de vote dont Léger Marketing le crédite demeurent en deçà du total des voix obtenues par le PC et l'Alliance canadienne aux élections de novembre 2000.

En revanche, le PC est le deuxième choix de 26 % des personnes interrogées. Cela tient en bonne partie à l'aversion que le Bloc inspire aux électeurs libéraux et le PLC aux électeurs bloquistes, mais cela signifie aussi que Stephen Harper ne fait pas si peur. En fait, les Québécois lui semblent moins hostiles qu'indifférents. Pour lui, c'est déjà un progrès notable.

Le danger de contribuer indirectement à l'élection d'un gouvernement Harper était précisément un des principaux arguments sur lesquels comptaient les libéraux pour dissuader les Québécois de voter pour le Bloc. Encore faudrait-il que l'épouvantail fasse son travail. Plus encore que les commandites, c'est peut-être le facteur Harper qui déterminera l'issue des élections au Québec.

Le sondage de Léger Marketing n'est pas de nature à inspirer plus de souplesse à Paul Martin sur la question du déséquilibre fiscal. Ce qui importe aux Québécois comme aux autres Canadiens, c'est qu'Ottawa investisse davantage dans la santé, peu importe la manière.

C'est presque à contrecœur que le premier ministre Jean Charest s'est résigné à l'interpeller à l'issue du dernier conseil général du PLQ, où plusieurs voient dans le débat sur le déséquilibre fiscal un jeu très dangereux qui ne peut qu'apporter de l'eau au moulin souverainiste. M. Charest est allé aussi loin que pouvait le faire le chef d'un parti dont les membres appuient la maison-mère fédérale de façon massive et inconditionnelle.

À Québec, on sait très bien que les chances de convaincre M. Martin de céder de nouveaux points d'impôt aux provinces sont d'autant plus faibles que la population n'est pas prête à se mobiliser. Alors que le système de santé craque de partout, celle-ci ne comprendrait tout simplement pas que le gouvernement lève le nez sur l'argent fédéral sous prétexte que les conditions d'Ottawa ne font pas son affaire.

Si les libéraux réussissent à former un gouvernement majoritaire, M. Martin pourra légitimement prétendre qu'il a reçu le «mandat clair» — ça ne vous rappelle rien? — de mettre en œuvre un plan de réinvestissement qui confèrera au gouvernement fédéral un rôle de gardien de l'intérêt national en matière de santé.

Au cours des dernières années, le Québec pouvait au moins compter sur l'Ontario pour freiner les ambitions fédérales. En matière de relations fédérales-provinciales, l'actuel premier ministre ontarien, Dalton McGuinty, est cependant considéré comme une lavette à Québec. Reste à espérer que le facteur Harper...

mdavid@ledevoir.com

Diplômes à rabais: les anciens ministres ne savaient pas

Pierre Reid y voit une «incohérence» qu'il promet de corriger

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

On ne savait pas. Voilà ce que d'anciens ministres de l'Éducation ont répété à tour de rôle hier à propos des exigences de diplomation au secondaire, qui ne nécessitent ni mathématiques ni sciences, une «incohérence» reproduite depuis 23 ans.

Surprise générale hier à la suite des révélations du Devoir qui ont mis au jour une pratique pour le moins discrète du ministère de l'Éducation (MEQ), laquelle pratique reconduit depuis 23 ans un ancien régime pédagogique n'exigeant ni maths ni sciences pour sortir du secondaire avec un diplôme.

Alors que l'actuel ministre de l'Éducation, Pierre Reid, y voit une «incohérence» qu'il promet de corriger, trois anciens titulaires de l'Éducation confiaient tour à tour leur surprise devant cette pratique qu'ils jugent ennuyeuse. Pauline Marois, François Legault et Sylvain Simard, qui se sont succédés juste avant M. Reid à la tête du ministère de l'Éducation, ont avoué leur surprise à cette nouvelle.

«J'ai été un peu étonnée de voir cela», a affirmé hier Pauline Marois, ministre de l'Éducation de 1996 à 1998. «Très sincèrement, je n'étais pas consciente du fait qu'on ne pouvait pas certaines exigences en mathématiques.»

Si l'objectif de la réforme du primaire et du secondaire, pilotée d'abord par Mme Marois, était de relever les exigences, «à trop travailler vers l'avenir on a peut-être négligé le présent», a ajouté Mme Marois, qui affirme qu'elle aurait corrigé cette situation si elle l'avait connue.

Même son de cloche du côté de Sylvain Simard, qui a tenu les rênes du MEQ en 2002 et en 2003. «De facto, je pense que tout le monde croyait que ça allait de soi qu'on demande maths et sciences pour avoir le diplôme du secondaire, mais effectivement, le régime ne l'accordait pas», a expliqué hier le député de Richelieu, surpris et choqué. «Ce n'est pas un manque de courage mais d'information. J'ai été un peu choqué de ce réveil soudain de [Robert] Bisailon.»

En entrevue au Devoir il y a deux semaines sur l'actuel projet de régime pédagogique, M. Bisailon laissait entendre que les exigences de diplomation n'avaient jamais été appliquées parce que, «politiquement, on avait peur des effets que ça aurait», renvoyant du coup la balle aux ministres qui se sont succédés à ce poste.

«Je suis surpris de voir ça, je ne me rappelle pas qu'on m'ait mentionné cette problématique», a expliqué hier François Legault, qui a dirigé le MEQ de la fin de 1998 jusqu'aux premiers jours de 2002. «Si aujourd'hui on me posait la question, je dirais qu'il n'est pas question de donner un diplôme [d'études secondaires] sans maths ni sciences.»

Le député de Rousseau voit même un paradoxe entre cette pratique et les résultats avantageux des Québécois à des épreuves internationales de maths et de sciences. «Lorsque j'ai modifié le régime pédagogique en 2000, c'était la réforme du primaire qui était en cause, pas celle du secondaire», s'est férocement défendu l'ex-ministre de l'Éducation, rappelant qu'il a toujours prohibé le principe de diplomation à rabais.

Un règlement pour éloigner les criminels de l'enseignement

PRESSE CANADIENNE
NORMAN DELISLE

Québec — Les personnes possédant des antécédents criminels graves ne pourront plus obtenir un permis d'enseignement au Québec, en vertu d'un projet de règlement étudié par le ministre de l'Éducation, Pierre Reid.

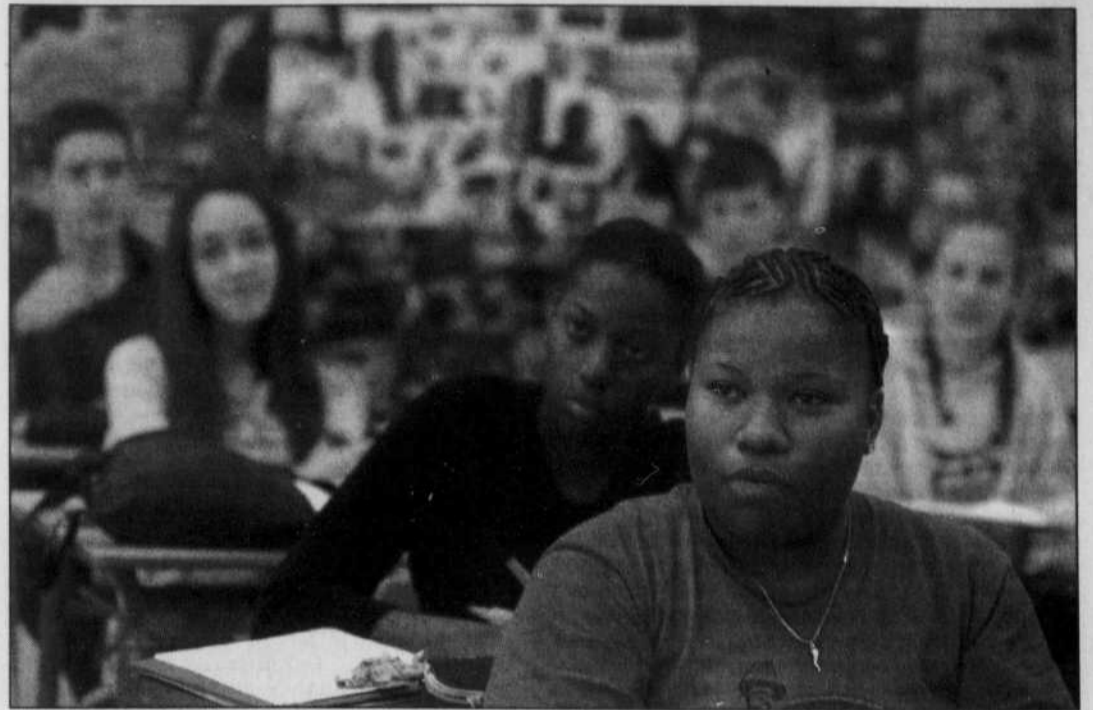
Ce règlement dresse une liste d'infractions. Toute personne reconnue coupable d'avoir commis une de ces infractions ne pourrait recevoir de permis d'enseignement, à moins d'avoir «obtenu le pardon ou la réhabilitation», précise le projet de règlement, qui vient d'être publié dans la Gazette officielle du Québec.

La liste comprend des infractions d'ordre sexuel, notamment avec des enfants à l'étranger, des infractions contre l'ordre public comme la piraterie, le détournement d'avion, la fabrication d'explosifs, le braquage de banques, le proxénétisme, les infractions relatives aux maisons de débauche, le vol qualifié et l'extorsion, l'importation de drogues, l'enlèvement ou l'abandon d'enfants, etc.

Les futurs enseignants devront, à l'embauche, signer une déclaration affirmant qu'ils ne font l'objet d'aucune condamnation relative aux infractions mentionnées. «Nous voulons vérifier s'il y a un consensus social qui existe sur les crimes incompatibles avec la fonction d'enseignant», a expliqué Julie Gosselin, sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation.

Un projet

Il est important de noter qu'il s'agit d'un projet de règlement qui n'est pas encore en vigueur. Le ministère



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des étudiants de l'école secondaire Saint-Henri, à Montréal. Le Devoir révélait mardi une pratique pour le moins discrète du ministère de l'Éducation (MEQ), laquelle pratique reconduit depuis 23 ans un ancien régime pédagogique n'exigeant ni maths ni sciences pour sortir du secondaire avec un diplôme.

«Vous savez, l'éducation est un gros appareil, et l'appareil avait échappé un morceau», explique Sylvain Simard. «Est-ce qu'on a un système d'éducation qui est sérieux? Si oui, on applique les exigences que l'on prône, ce que je ferais sans aucune hésitation.»

Hausse des exigences

Refusant de commenter les affirmations de son sous-ministre adjoint et les décisions de ses prédécesseurs, le titulaire actuel de l'Éducation, Pierre Reid, voit une «incohérence» entre les pratiques passées de son ministère, qui a prôné la hausse des exigences de diplomation au secondaire sans jamais les appliquer.

«Il y a sûrement là-dessus une question liée à une technicalité», croit le ministre, qui s'est dit surpris de l'ensemble du dossier. «Je me suis assuré de la qualité de la formation en maths: elle est de bonne qualité. Sauf qu'il y a des éléments d'incohérence qui doivent être résolus.»

Pierre Reid promet que les exigences seront rehaussées, et appliquées. «Absolument. Pour moi c'est indissociable, la sanction va avec le curriculum. C'est un tout cohérent.»

Pour le professeur Claude Lessard, titulaire aux sciences de l'Éducation à l'Université de Montréal, cette nouvelle ébranle sérieusement la crédibilité du ministère de l'Éducation, qui carbure à un discours misant sur l'élevation des exigences depuis plusieurs années.

«Il me semble que ça fait 20 ans qu'on dit qu'on va redresser la barre, qu'on va remonter les exigences, et en apprenant des choses comme celles-là, tout ce qu'on

fait, c'est alimenter le soupçon populaire à l'égard de l'école publique», a expliqué M. Lessard, qui a appris lui aussi que le MEQ n'appliquait pas le régime pédagogique qu'il édicte lui-même.

Le syndicat des enseignants du primaire et du secondaire voit une «incongruité» dans l'octroi d'un DES qui ne permet pas en soi d'accéder au collégial. «On a toujours demandé au ministère que le DES soit le même pour tout le monde», explique Johanne Fortier, présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ). «Nous sommes d'accord avec le principe de relever les exigences, mais il faudra qu'on ajoute les ressources nécessaires», ajoute Mme Fortier.

Pour le réseau collégial, qui a rehaussé ses propres exigences d'admission en 1997, ajoutant la nécessité des maths et des sciences au français, à l'anglais et à l'histoire déjà évalués par le DES, les pratiques du MEQ dénotent un manque de transparence et de rigueur. «On s'explique mal qu'un étudiant qui a terminé son secondaire puisse ne pas avoir les prérequis pour entrer au collégial», ajoute Caroline Tessier, directrice des communications à la Fédération des cégeps. «Nous sommes surpris.»

Seule la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) voit en cette pratique un compromis entre les exigences et le «réalisme», comme l'a expliqué hier Annie Jomphe, conseillère en développement pédagogique à la FCSQ. «Le ministère a mis la pédale douce. Il s'est peut-être aperçu que, s'il appliquait ces exigences tout de suite, ça aurait des conséquences désastreuses sur la réussite», croit Mme Jomphe.

Le NPD dévoile sa première annonce télé

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Nouveau Parti démocratique a lancé sa campagne publicitaire télé hier en vue des élections fédérales qui devraient être déclenchées dimanche. L'annonce, la première de la série à avoir été dévoilée, fait «ressortir les idées et le choix positif qu'offre le parti aux Canadiens(ne)s lors de cette élection», indique le NPD dans un communiqué. «L'annonce est un contraste frappant aux annonces négatives libérales rendues publiques hier [mardi].»

Cette première production ne met en scène que le chef du parti, Jack Layton, puis des gens ordinaires à mesure que les messages thématiques apparaissent. Cinq thèmes — qui correspondent tous à des promesses du NPD — sont mentionnés durant les 30 secondes que dure l'annonce: les soins de santé, les retraites, la TPS, l'environnement et la formation. «Les élections doivent être une affaire d'idées», dit M. Layton dans l'annonce, sans toutefois associer des coûts à ses promesses.

Dans son communiqué, le NPD dit avoir «des idées novatrices qui intéressent les Canadiens(ne)s, comme l'amélioration des soins de santé par l'innovation et non la privatisation, la protection des pensions et diminuer le coût de la vie pour améliorer la qualité en supprimant la TPS sur les produits de base pour les familles.»

Si l'annonce est du genre «positif», le communiqué du NPD est toutefois plus «négatif» puisqu'il s'attaque aux partis libéral et conservateur, particulièrement aux libéraux. «Les libéraux ont clarifié les choses: ils n'ont rien de nouveau à offrir en début d'élection; ils ne peuvent qu'attaquer les autres partis et taire leur feuille de route», peut-on y lire.

EN BREF

Le juge Lamer est aux soins intensifs

Saint-Jean (PC) — L'ex-juge en chef de la Cour suprême du Canada, Antonio Lamer, a été hospitalisé pour des problèmes cardiaques. Il se trouvait hier au service des soins intensifs d'un établissement d'Ottawa. L'enquête publique qu'il présidait sur trois condamnations injustifiées, à Terre-Neuve, a dû être reportée, ont annoncé les autorités hier. Le magistrat, âgé de 70 ans, devait recevoir son congé de l'hôpital hier, mais la commission ne siègera pas de nouveau avant le mois de septembre.

Martin charge Harris

Ottawa (PC) — Si les Ontariens ont appris mardi qu'ils auront à subir des augmentations d'impôts, c'est à cause de l'ancien gouvernement conservateur de Mike Harris. C'est ce qu'a prétendu ce matin le premier ministre du Canada, Paul Martin, qui se portait ainsi à la défense de son homologue ontarien libéral, Dalton McGuinty. M. Martin pense que le gouvernement Harris a appliqué de si fortes compressions qu'il a créé un déficit de services en Ontario, un rattrapage étant maintenant nécessaire. Et il prévient les Canadiens qu'un éventuel gouvernement conservateur fédéral ferait la même erreur.

Michèle BENOÎT
Roger GRATTONLes villages
du Plateau

Découvrir Montréal
Collection Pignon sur Rue

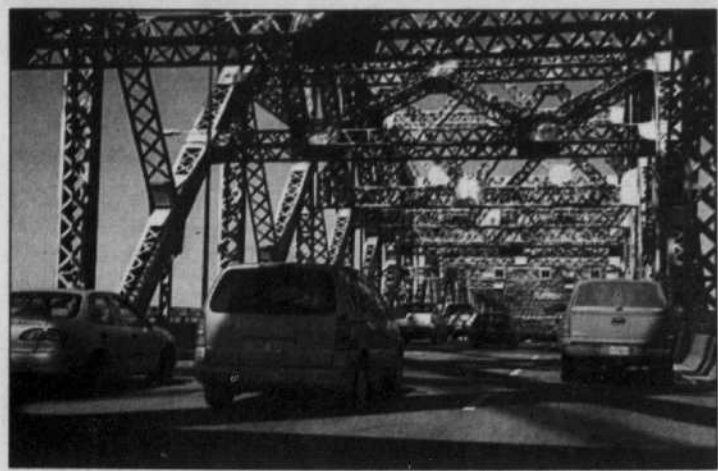
44 pages — 2,80 \$

Les Éditions
GUERIN

(514) 492-1001

En vente dans toutes les librairies

• LES ACTUALITÉS •



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Les problèmes de circulation ont augmenté de 54 % en cinq ans à Montréal, mais le réseau routier montréalais est toujours plus fluide que ceux de Boston, Miami, Saint Louis ou Atlanta.

Le trafic montréalais reste fluide

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
LE DEVOIR

Bien que le niveau de congestion routière dans la région de Montréal ait augmenté de plus de 50 % en cinq ans, la ville demeurerait une des plus fluides en Amérique, selon un rapport publié hier par le ministère des Transports du Québec (MTQ).

Ainsi, le réseau routier de Montréal permettrait une meilleure circulation à l'heure de pointe du matin que les réseaux de Boston, Miami, Saint Louis ou Atlanta, d'après des chiffres récoltés en 1998. Pour expliquer ces résultats, le MTQ mentionne que la métropole québécoise est celle qui montre dans ce groupe le plus fort taux d'utilisation du réseau de transports en commun. Mais cette bonne performance générale est relativisée par le MTQ lui-même, qui précise que la méthode de comparaison n'est « pas très élaborée ».

Les statistiques recueillies visaient d'abord à actualiser une

étude similaire faite à Montréal en 1993. Il en ressort que les problèmes de circulation récurrents ont augmenté de 54 % en cinq ans, une hausse imputable en partie au vieillissement des structures routières et à l'augmentation de 17 % du nombre de déplacements effectués en automobile aux heures de pointe. On en comptait ainsi plus d'un million en 1998, ce qui place le réseau en état de « saturation ». Sur ce million, 18 % ne subissaient aucune congestion, mais 33 % connaissaient au contraire un retard supérieur à 10 minutes. En moyenne, la durée des retards est passée de trois à quatre minutes.

L'étude chiffre aussi à 779 millions les coûts reliés au ralentissement de la circulation. Des frais théoriques qui incluent l'évaluation du temps de travail perdu au volant (90 % du montant) et les conséquences environnementales des bouchons de circulation (utilisation de carburant, émission de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre).

EN BREF

L'industrie pharmaceutique américaine est poursuivie

Saint Paul, Minnesota (AP) — Neuf grandes sociétés pharmaceutiques américaines sont accusées d'avoir complété pour maintenir les médicaments à des prix artificiellement élevés aux États-Unis en empêchant des importations de médicaments moins chers du Canada. La poursuite a été déposée hier en cour fédérale américaine par un groupe de personnes âgées du Minnesota qui espèrent que leur action se transformera en un recours collectif à l'échelle du pays. Selon Peter Wyckoff, directeur du bureau régional métropolitain de la Fédération des personnes âgées du Minnesota, cette poursuite est une nouvelle étape dans le combat qu'elle mène pour obtenir un accès plus ouvert au marché canadien des médicaments. La poursuite alléguée que les sociétés Pfizer, GlaxoSmithKline, Abbott Laboratories, AstraZeneca, Boehringer Ingelheim, Eli Lilly, Merck, Novartis et Wyeth Pharmaceuticals ont uni leurs efforts pour empêcher les pharmaciens canadiens de vendre des médicaments brevetés à des citoyens américains. Dans un communiqué, Pfizer soutient avoir agi conformément à la réglementation fédérale américaine.

« La vérité toute simple, c'est que l'importation aux États-Unis de produits pharmaceutiques venant du Canada est non seulement illégale, mais aussi dangereuse, en cela qu'elle accroît les risques d'acquiescer des médicaments contrefaits ou non homologués », soutient un porte-parole de la compagnie, Bryant Haskins. Aucune des autres sociétés ciblées par la poursuite n'a voulu commenter l'affaire.

Effets de pluies

(Le Devoir) — Les fortes précipitations en montagne ont une grande influence sur le niveau des rivières environnantes, des effets qui peuvent se faire sentir jusqu'à 50 ans plus tard, a expliqué un hydrologue de la Pennsylvania State University, de passage à Montréal à l'occasion de l'American Geophysical Meeting. « Nous avons toujours pensé qu'à une distance de plus de 20 kilomètres entre la montagne et la rivière, les fortes pluies n'avaient plus d'impact », explique Christopher Duffy, professeur en génie civil. L'étude de la région du Nouveau Mexique a partir d'un modèle dynamique par ordinateur l'a convaincu du contraire. C'est ainsi qu'il a découvert que ce sont les pluies diluviennes qui se sont abattues sur les montagnes Los Pinos dans les années 50 qui expliqueraient le niveau qu'atteint aujourd'hui le Rio Grande.

Audiences publiques sur le Suroît

Gaz Métro voit le Suroît comme un dernier recours

KARINE FORTIN
PRESSE CANADIENNE

La société Gaz Métro, qui fournirait le combustible nécessaire à l'exploitation de la centrale thermique du Suroît, estime qu'on ne devrait construire des usines de ce genre qu'en « dernier recours », quand la cogénération ou le chauffage direct au gaz naturel ne sont pas envisageables.

« Nous ne sommes pas en mesure de juger de la nécessité du projet du Suroît. S'il est indispensable, il faut absolument qu'on le fasse. Mais il y a des moyens plus efficaces d'utiliser le gaz », a dit hier la vice-présidente de Gaz Métro pour la clientèle et l'approvisionnement, Sophie Brochu, à la Régie de l'énergie.

Les données fournies par le distributeur gazier indiquent en effet qu'une centrale à cycle combiné comme le Suroît a un rendement de 52,2 %, comparativement à 76 % pour une centrale de cogénération qui produit à la fois de l'électricité et de la vapeur utile à l'industrie.

L'usage direct du gaz, pour chauffer l'eau ou l'air, a un taux d'efficacité oscillant entre 80 et 90 %.

Gaz Métro est beaucoup moins nuancé au sujet du projet de

TransCanada Energy, à Bécancour, qu'elle considère comme absolument indispensable à court terme. « Dans ce cas-là, il n'est plus minuit moins cinq, il est minuit et quart », a martelé Mme Brochu.

A son avis, la remise en question du projet, déjà approuvé par la Régie, serait extrêmement dommageable pour le Québec parce qu'il découragerait les investisseurs potentiels. « En cas de refus, bonne chance pour le prochain appel d'offres », a-t-elle déclaré.

Même si elle salue la tenue d'un débat public sur l'énergie, la direction de Gaz Métro se dit préoccupée par le manque de connaissances des Québécois sur les questions énergétiques.

« Il faut que la population comprenne qu'on ne peut pas être à la fois propre, fiable, pas cher et ne pas construire d'installations nulle part. Ça ne se peut pas! », a conclu la vice-présidente.

FCEI pragmatique

Contrairement au distributeur de gaz naturel, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) n'a pas l'impression que le Québec est rendu à la croisée des chemins en matière d'électricité.

D'après les experts qui ont té-

moigné en matinée à la Régie, le parc électrique déjà installé, le recours temporaire aux importations et l'efficacité énergétique devraient suffire à la demande intérieure en électricité et pour respecter les engagements d'Hydro-Québec pour les prochaines années.

En clair, le projet du Suroît pourrait s'avérer très avantageux pour la société d'État, mais il n'est pas absolument nécessaire pour répondre aux besoins des consommateurs Québécois. Ces derniers ne devraient donc pas être forcés d'en financer l'exploitation.

« Si le producteur veut se doter d'un tel équipement, on n'est pas contre [...] On dit simplement que c'est lui qui devrait payer », a insisté Richard Fahey, président de la Fédération pour le Québec.

Centrales dédiées

La FCEI souhaite par ailleurs qu'Hydro prenne l'habitude de dire aux Québécois quelles centrales servent à remplir ses engagements dits « patrimoniaux » (165 Twh à 2,9 ¢/kWh) et quelles autres sont plutôt dédiées à des appels d'offres du distributeur ou d'entreprises énergétiques situées à l'extérieur du Québec.

L'association sait bien qu'il est impossible de suivre précisément chaque électron. Mais en faisant le bilan de ses engagements et de ses moyens sur papier, la société d'État permettrait aux autorités et à la population d'avoir une idée claire de la situation énergétique de la province. « On éviterait bien des surprises », a confié M. Fahey.

La mesure aurait aussi pour conséquence de favoriser la concurrence dans le marché énergétique québécois.

« Hydro ne pourrait plus sortir de son chapeau des blocs d'énergie disponibles dans ses centrales hydroélectriques — nécessairement moins chers que les autres », a souligné l'homme d'affaires.

« Si la société d'État devait répondre aux appels d'offres avec ses centrales thermiques, parce que toute sa capacité hydroélectrique était utilisée, les offres des autres compagnies sembleraient peut-être plus intéressantes. »

Dans la mesure du possible, Hydro préfère conserver le plus de marge de manœuvre possible, a cependant rappelé le porte-parole Marie Archambault. « De tout temps, on a exploité le parc de production dans son ensemble parce que c'est la meilleure façon de le faire, tout simplement. »

Des cafés « surcaféinés »

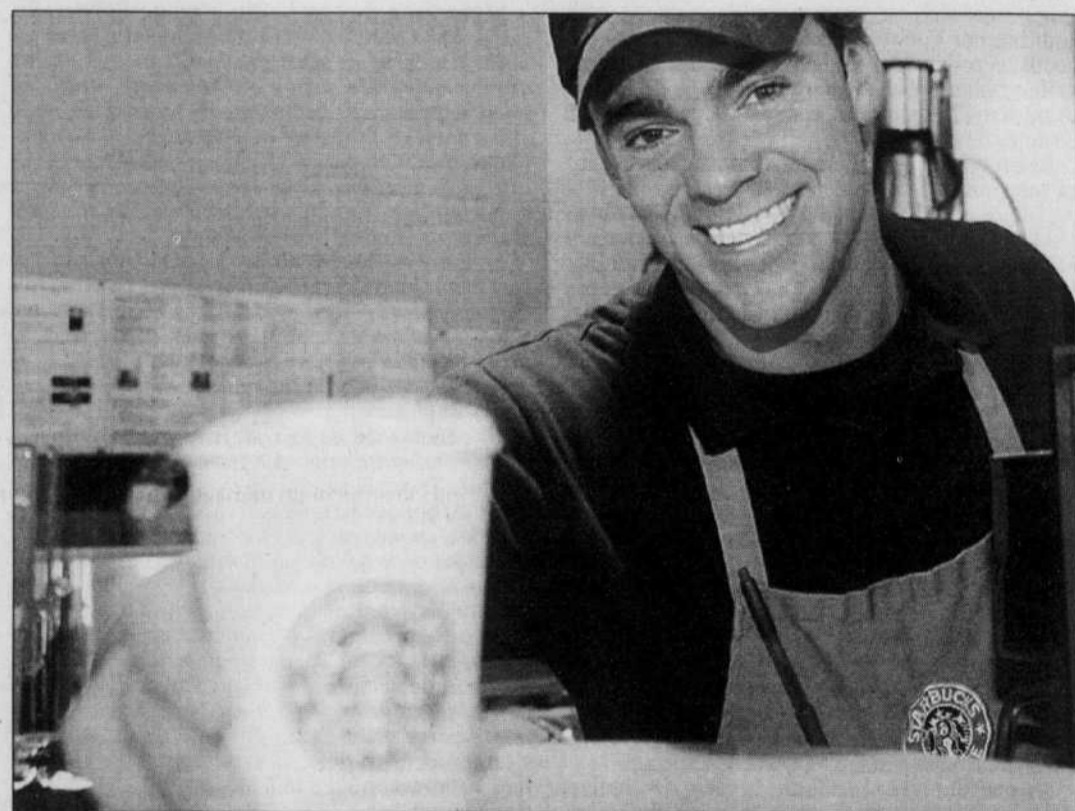
LE DEVOIR

C'est tendance mais aussi délicate. La consommation de café dans les grandes chaînes à la mode n'est pas sans danger en raison des hauts niveaux de caféine que contiennent plusieurs de leurs cafés, démontre une étude en laboratoire.

Dans les dernières semaines, 10 échantillons de café régulier, de café glacé et de café latté ont en effet été passés au crible pour le compte de CTV News et du Globe and Mail, révèle, sous la plume du journaliste Alain Picard, le quotidien national dans son édition d'hier. Résultats? Deux d'entre eux, soit les cafés réguliers en format de 600 ml (20 oz) vendus chez Starbucks et Second Cup, atteignent un niveau de caféine fort élevé, proche de la limite des 400 mg qu'un adulte devrait ingurgiter par jour s'il suit les recommandations de Santé Canada.

Ailleurs, chez les fournisseurs de cette boisson « qui fait dormir quand on n'en boit pas » — dit l'écrivain français Alphonse Allais —, le niveau de caféine est moins élevé. Il va de 186 mg chez Java Stop à 270 mg pour le café de Tim Horton. Dans les versions glacées ou latté, la caféine se retrouve en des quantités qui varient entre 105 mg et 195 mg, selon les résultats de cette enquête.

Amateurs de café, les Canadiens en consomment en moyenne 4,5 tasses par jour. Et certains en ingè-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Les cafés réguliers vendus chez Starbucks et Second Cup atteignent un niveau de caféine proche de la limite des 400 mg qu'un adulte devrait ingurgiter par jour s'il suit les recommandations de Santé Canada.

rent bien sûr un peu plus. Or, en trop grande quantité dans l'organisme, estiment les autorités sanitaires fédérales, cette boisson diurétique et stimulante provoque insomnie, maux de tête, irritabilité et nervosi-

été. La caféine est également mise au banc des accusés par plusieurs recherches scientifiques puisqu'elle contribuerait au développement de l'ostéoporose en altérant le calcium des os. Elle fait également monter

la pression sanguine. Par ailleurs, cette substance peut parfois être bénéfique en prévenant le diabète et la maladie de Parkinson chez ceux qui y sont exposés. Raisonnablement.

Le sol québécois sous influence glaciaire

LOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY
LE DEVOIR

Entièrement recouvert de glace il y a 18 000 ans, le territoire sur lequel se sont installés les Canadiens et leurs voisins américains du centre et de l'Est subit encore les soubresauts de la fonte de cette vaste étendue, a expliqué



hier une équipe de géologues, à l'occasion de la rencontre printanière de l'American Geophysical Meeting, qui se tient jusqu'à demain à Montréal.

Grâce à un système de repérage par satellite (GPS), ceux-ci ont en effet pu observer que le territoire nord-américain est encore loin d'être statique en raison de la remontée qu'a connue le niveau du sol sous l'effet de la fonte des glaces. Conduite par Giovanni Sella, du département des sciences géologiques de la Northwestern University, l'étude américano-canadienne répertorie ainsi un patchwork étonnant de près de 200 sites qui démontrent la validité de cette théorie.

Le GPS est un outil puissant capable de détecter des mouvements infimes allant jusqu'à un millimètre

par année. L'équipe de la Northwestern University a ainsi relevé que des sites situés dans la région de la baie d'Hudson s'élèvent chaque année de près de dix millimètres, un mouvement très rapide selon les normes géologiques, autrement plus conservateurs. Plus on descend vers le sud, moins ce mouvement est grand. À la hauteur des Grands Lacs, il s'inverse alors que la terre s'enfonce d'un millimètre par année.

Tremblements de terre

Selon les chercheurs, ces infimes mouvements pourraient être à l'origine des mystérieux tremblements de terre qui secouent à l'occasion le centre du continent nord-américain, y compris la vallée du Saint-Laurent, le nord de la Nouvelle-Angleterre et, peut-être, le centre

des États-Unis et la côte atlantique, dont Terre-Neuve. L'idée n'est pas neuve, mais les données concernant ces mouvements manquaient pour y donner suite.

L'initiative devrait également permettre d'en savoir plus sur les propriétés de la structure interne de la Terre. En effet, les résultats initiaux obtenus par GPS laissent supposer que le manteau inférieur n'est probablement pas plus solide que ne l'est le manteau supérieur, ce qui contredit la plupart des théories émises jusqu'ici.

Outre la Northwestern University, l'équipe derrière cette découverte compte des chercheurs issus de l'University of Miami, de la Louisiana State University, de la Commission géologique du Canada et de la Division des levés géodésiques.

DÉBAT-CONFÉRENCE : VOILE, KIRPAN, KIPPA : LA TOLÉRANCE... JUSQU'OU ?

À l'occasion du 2^e anniversaire de



www.tolerance.ca

son directeur, M. Victor Teboul, et toute l'équipe de Tolerance.ca, organisent une soirée de discussion le jeudi 20 mai 2004 à 18h30, en compagnie de leurs invité-es spéciaux, dans le Salon Émile-Nelligan de la Maison des Écrivains, 3492, avenue Laval, à Montréal. (Métro Sherbrooke)

Parmi les invité-es :

- M. Daniel Baril, journaliste, anthropologue et militant laïque.
- M. Julius Grey, avocat spécialisé en droits de la personne et immigration.
- Mme Isabelle Gusse, professeur de communication politique, UQAM, auteur de *Je ne suis pas raciste, mais...*
- M. Osée Kanga, critique littéraire.
- Dr Marc-Alain Wolf, psychiatre, auteur de *Quand Dieu parlait aux hommes*.

L'animation sera assurée par M. Yvan Cliche, membre de Tolerance.ca et spécialiste en développement international.

Invitée musicale : Monica Freire

Un goûter sera servi à la fin de la discussion. Entrée libre mais places limitées. Information : www.tolerance.ca

Tolerance.ca vise à développer des approches critiques par rapport à la diversité et à la tolérance. Événement organisé dans le cadre d'un projet réalisé grâce à la contribution financière de Patrimoine canadien.

JOLICOEUR & ASSOCIÉS
Bureau de Recherche Marketing Sociale

La référence en recherche sociale au Québec

- Recherche quantitative et qualitative / CNS
- Évaluation de programmes
- Recherche socio-économique et développement régional
- Expertise statistique
- Évaluation de services à la clientèle
- Profils socio-culturels / Statmédia

contactez-nous

www.etudesondage.com
(514) 284-3106 ou 1-800-636-3106



LE DEVOIR

LE MONDE

L'ONU dénonce Israël
après le carnage de Rafah

AGENCE FRANCE-PRESSE ET REUTERS

Rafah — Quatorze Palestiniens, dont des enfants, ont été tués hier par l'armée israélienne, qui a tiré sur une manifestation à Rafah, dans la bande de Gaza, suscitant une vague de protestations dans le monde.

Mais l'armée et le ministre israélien de la Défense, Shaoul Mofaz, tout en exprimant leurs «regrets» pour le carnage de Rafah, ont affirmé que l'opération d'envergure lancée mardi dans la ville et le camp de réfugiés du même nom se poursuivait.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté hier une résolution invitant Israël à cesser la démolition de maisons palestiniennes. Le texte a été approuvé par 14 membres du Conseil de sécurité et seuls les États-Unis se sont abstenus après avoir obtenu des modifications pour ne pas opposer leur veto, ont précisé des diplomates.

La résolution exhorte Israël à respecter ses obligations au regard du droit international et insiste «sur son obligation de ne pas entreprendre de démolitions de maisons contrairement à ce droit». Le texte appelle à un arrêt des violences et fait part de la «grave inquiétude» du Conseil au sujet de la situation humanitaire des Palestiniens privés de toit par le raid israélien dans le camp de réfugiés de Rafah, dans le sud de la bande de Gaza.

Le dirigeant palestinien Yasser Arafat a parlé de «crimes de guerre» et appelé à l'envoi de forces internationales pour «protéger» les Palestiniens. Les États-Unis ont exprimé leur inquiétude, le président George W. Bush appelant Palestiniens et Israéliens à la «retenue».

Dix Palestiniens, pour la plupart des adolescents, ont été tués et plus de 50 blessés quand l'armée a ouvert le feu sur quelque 500 Palestiniens manifestant dans le quartier Tal al-Sultan de la ville de Rafah contre l'opération israélienne. Six des tués sont âgés entre 11 et 18 ans, selon les médecins. Des témoins ont affirmé qu'un hélicoptère avait tiré des missiles sur les manifestants.

Mais l'armée a indiqué que les morts avaient été pro-



Au moins quatorze manifestants palestiniens ont été tués hier par l'armée israélienne.

voqués par des tirs à l'arme automatique et des obus de chars et a «exprimé [ses] regrets pour la mort d'innocents». Selon elle, les tirs visaient des hommes armés se trouvant parmi les manifestants.

Quatre autres Palestiniens ont été tués après avoir répondu, selon des témoins et des responsables palestiniens, à un appel de l'armée aux adultes de sortir des

maisons et aux hommes armés de rendre leurs armes à Tal al-Sultan. Parmi eux, un enfant de 13 ans qui accompagnait ses deux frères sortis les bras en l'air.

L'armée a démenti des tirs sur des Palestiniens ayant volontairement quitté leurs maisons.

Yasser Arafat a appelé «le quartet [ONU, Russie, États-Unis, Union européenne], les pays arabes, l'Organisation de la conférence islamique [OCI] et le Conseil de sécurité de l'ONU à prendre les décisions nécessaires pour faire face à ces crimes atroces».

Mais le porte-parole de l'armée, le général israélien Ruth Yaron, a affirmé que l'opération continuera malgré tout. Pour M. Mofaz, celle-ci est «vitale et indispensable et se poursuivra tant que cela sera nécessaire».

En revanche, le ministre de la Justice et chef du parti centriste laïque Shinouï, la deuxième formation du gouvernement, Yossef Lapid, a déclaré: «Ce qui s'est passé à Rafah est une tragédie humaine et politique qui résulte de la présence de nos forces dans la bande de Gaza, et cela ne peut plus durer».

Mardi, 20 Palestiniens ont été tués dans l'opération lancée par l'armée à Rafah. Celle-ci, baptisée «Arc-en-ciel et nuages», est la plus importante menée dans ce secteur depuis le début de l'intifada, en septembre 2000, et son but annoncé est de détruire les tunnels creusés sous la frontière et de capturer les activistes qui s'en servent pour la contrebande d'armes.

Dans les faits, l'armée a commencé à opérer dans cette région après une attaque palestinienne qui a tué cinq soldats le 12 mai. Depuis cette date, 48 Palestiniens ont été tués à Rafah, où l'armée a aussi détruit des dizaines de maisons, jetant dans la rue plus d'un millier d'habitants.

À Washington, M. Bush a jugé «essentiel que les gens respectent les vies innocentes pour que nous puissions parvenir à la paix» et indiqué s'attendre à des «éclaircissements» d'Israël sur la mort des manifestants. Mais la réaction de Washington reste très en deçà de l'indignation suscitée dans la communauté internationale.

Scandale des prisonniers irakiens

Première
condamnation
en cour martiale

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bagdad et Washington — Le soldat américain Jeremy Sivits, premier GI à être jugé devant une cour martiale américaine à Bagdad dans l'affaire des sévices infligés à des détenus irakiens dans la prison d'Abou Ghraïb, a été condamné hier à un an de prison, la peine maximale encourue.

Agé de 24 ans, Jeremy Sivits a également été condamné à la radiation de l'armée pour «mauvaise conduite» après avoir purgé sa peine de prison. Soldat «spécialiste», selon la terminologie en vigueur dans l'armée américaine, il a été rétrogradé au rang de simple soldat, jusqu'à son départ de l'armée.

Il a écouté le verdict debout et est resté impassible lorsque le juge, le colonel James Pohl, a donné lecture du jugement.

À l'ouverture de l'audience, ouverte à la presse, le soldat avait plaidé coupable pour avoir maltraité et humilié des prisonniers irakiens dans la prison d'Abou Ghraïb. Il a reconnu avoir forcé un prisonnier à rejoindre une pile d'autres détenus entassés sur le sol et d'avoir ensuite photographié un autre garde de la prison, le caporal Charles Graner, en train de faire semblant de frapper l'un de ces hommes. Il a également reconnu avoir participé avec d'autres gardes à un plan d'humiliation consistant à empiler les prisonniers en pyramide.

Avant l'ouverture du procès, trois autres GI également accusés dans l'affaire ont refusé de plaider lors de l'ouverture d'une série d'audiences préliminaires. L'unique juge, le colonel James Pohl, a convoqué les sergents Javal Davis, 26 ans, et Ivan Frederick, 37 ans, ainsi que le caporal Graner, 35 ans, pour une nouvelle audience le 21 juin.

À Washington, les plus hauts responsables militaires américains en Irak ont reconnu hier au Sénat avoir commis des erreurs dans le traitement des prisonniers irakiens torturés par des militaires sous leurs ordres, laissant entendre que de nouvelles inculpations pourraient survenir.

De nouvelles photos de sévices sont en possession du Pentagone, a annoncé le président de la commission des Forces armées du Sénat, John Warner, lors de l'audition des généraux John Abizaid, chef du commandement central, Ricardo Sanchez, commandant des forces américaines en Irak, et Geoffrey Miller, responsable des prisons de la coalition.

«Sans aucun doute, nous avons fait des erreurs» à Abou Ghraïb et «j'en accepte la responsabilité», a d'emblée déclaré le général Abizaid. «J'en assume la responsabilité», a dit le général Sanchez peu après. «Nous avons commencé à organiser des cours martiaux pour sept personnes et il pourrait bien y avoir plus de poursuites judiciaires», a précisé cet officier.

Jusqu'à présent, sept militaires ont été inculpés dans le scandale des sévices à Abou Ghraïb. Le nombre de cas sur lesquels a été ouverte une enquête depuis la guerre en Afghanistan (automne 2001) se situe autour de 75, a indiqué le général Abizaid tout en démentant l'existence de mauvais traitements généralisés. Ils se sont déroulés «en Afghanistan, en Irak et dans divers endroits», a-t-il toutefois reconnu.

Selon un rapport interne de l'armée américaine, réalisé en mars par le général Antonio Taguba, la chaîne de commandement a une lourde responsabilité dans le scandale.

Il y a «des problèmes d'entraînement, d'organisation», et des «changements très précis sont nécessaires en matière de doctrine», a estimé le général Abizaid en faisant allusion à des résultats préliminaires d'une enquête de l'inspection générale de l'armée, dont il a pris connaissance mardi.

Le militaire a évoqué la nécessité de mieux définir ce que doivent faire et ne pas faire la police militaire et les services de renseignement.

Plusieurs centaines de photos de sévices ont été prises et un nouveau cadavre saisi par le Pentagone devrait être prochainement porté à la connaissance des parlementaires.

Irak: une quarantaine de civils
auraient été tués dans un
bombardement américain

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bagdad — Quarante Irakiens, dont des femmes et des enfants, qui célébraient un mariage dans un village de la région d'al-Qaém, dans l'ouest de l'Irak, ont été tués hier dans un bombardement aérien américain, selon des télévisions satellitaires arabes et des témoins.

Interrogée, l'armée américaine à Bagdad a indiqué dans un communiqué laconique qu'une opération militaire avait été conduite dans cette région contre un bâtiment soupçonné d'abriter des combattants étrangers.

La télévision satellitaire al-Arabiya, basée à Dubaï, a affirmé que des appareils américains avaient visé deux habitations dans lesquelles était célébré un mariage dans le village de Makredib, dans la région d'al-Qaém, à la frontière avec la Syrie.

Les avions ont également détruit d'autres maisons du village, toujours selon les témoins cités par la télévision arabe, qui a diffusé des images de corps enroulés dans des couvertures et déchar-

gés de camions pour être enterrés dans le désert. Selon la télévision qatariote al-Jazira basée à Doha, le bombardement mené par des hélicoptères américains a visé une grande tente montée pour les célébrations dans le village.

Communiqué américain

Le correspondant d'al-Jazira à al-Qaém, Houssam Hassan, dans une intervention en direct à la télévision, a affirmé que des témoins lui avaient rapporté que 40 personnes avaient été tuées, dont 18 femmes et enfants. Joint par l'AFP, Mortada Hamed, un agriculteur de 35 ans à al-Qaém, a estimé que «plus de 40 personnes, en majorité des femmes et des enfants, ont été tuées».

M. Hamed se trouvait à 500 mètres de l'endroit où était célébré le mariage, dans une rue entre plusieurs maisons. «Les participants tiraient en l'air. Deux hélicoptères américains ont survolé les maisons et ont tiré», a-t-il affirmé.

Selon le communiqué américain, «le 19 mai à 3h, les forces de la coalition ont mené une opération contre un bâtiment soupçonné d'abriter des combattants étrangers

dans le désert, à 85 kilomètres de Houssayba et à 25 kilomètres de la frontière syrienne». Houssayba et al-Qaém sont distantes d'une quinzaine de kilomètres.

«Les forces de la coalition ont été la cible de tirs hostiles et un soutien aérien a été fourni», ajoute le texte, indiquant avoir saisi dans une maison «des armes, deux millions de dinars irakiens [...], des passeports étrangers et une radio satellitaire». Le communiqué ne fait pas état de victimes.

D'autre part, l'assassinat lundi du chef de l'exécutif irakien Ezzedine Salim a été revendiqué par le groupe d'Abou Moussab al-Zarqawi, selon des quotidiens arabes. Le meurtre avait déjà été revendiqué par un groupe inconnu, le «Mouvement de la résistance arabe».

Enfin, les États-Unis ont expliqué hier au Conseil de sécurité des Nations Unies qu'il faudrait plus de troupes en Irak pour permettre que l'ONU retourne en sécurité dans ce pays. Le secrétaire général Kofi Annan avait retiré d'Irak tout le personnel non-irakien de l'ONU à la suite d'attentats le visant en août et en septembre.

Singh devrait
gouverner l'Inde

REUTERS

New Delhi — Le président indien Abdul Kalam a officiellement demandé hier à l'ancien ministre des Finances Manmohan Singh de former un gouvernement après la défection de Sonia Gandhi, la chef de file du Parti du Congrès.

Personnalité respectée pour son intégrité et appréciée des milieux financiers, Singh, âgé de 71 ans, sera le premier premier ministre sikh de l'histoire de l'Inde. Flanké de Sonia Gandhi, qui a renoncé au poste en raison de la polémique suscitée dans l'opposition par ses origines italiennes, Singh, choisi par le Congrès pour la remplacer, s'est engagé à faire du «XXI siècle [...] le siècle indien».

Il s'est en outre engagé à poursuivre les réformes libérales qu'il avait amorcées il y a dix ans, ce qui a d'emblée contribué à rassurer les marchés en proie à la panique ces derniers jours par la perspective de l'arrivée au pouvoir de partis de gauche opposés à une trop grande libéralisation de l'économie.

«Nous avons toujours dit que les réformes économiques se poursuivront, avec humanité, a-t-il dit après avoir rencontré Abdul Kalam. Nous donnerons au monde et à notre peuple un modèle de réformes économiques qui encouragera le développement et créera de nouvelles occasions pour les pauvres et les exclus.»

Cette annonce vient mettre un terme à une journée de tractations dans les rangs du Parti du Congrès après l'annonce mardi du retrait de Gandhi, attaquée par l'opposition pour ses origines italiennes. A 57 ans, la veuve de l'ancien premier ministre assassiné Rajiv Gandhi demeurera toutefois la chef de file de son parti.

Singh devra faire preuve d'une grande habileté pour gérer sa coalition très disparate, soutenue par un Parti communiste d'Inde qui, ayant refusé tout poste ministériel, bénéficie de ce fait d'un incontestable pouvoir de blocage des décisions qui ne lui conviendraient pas.

E N B R E F

Blair essuie des tirs
de préservatifs

Londres (AFP) — Le Parlement de Westminster était en état de choc hier après l'incident au cours duquel deux manifestants ont lancé des préservatifs remplis de farine sur Tony Blair, au grand dam de services de sécurité, pourtant en alerte contre des actes terroristes.



Tony Blair

Deux hommes, manifestant en faveur des droits des pères, ont lancé deux projectiles remplis de farine teinte à l'encre mauve sur le premier ministre, en pleine séance de questions au gouvernement. Après un léger flottement, le président de la Chambre, Michael Martin, a prononcé la suspension des travaux. La nature non nocive du produit répandu n'a pu être établie avec certitude qu'après un examen d'échantillons recueillis par des agents de sécurité en tenue de protection NBC (nucléaire, bactériologique et chimique). Notre action «a soulevé le problème de sécurité au Parlement qui, selon moi, est colossal», a affirmé à l'AFP Michael Sadeh, porte-parole de Fathers 4 Justice (Pères pour la justice), organisation qui a revendiqué ce coup d'éclat. «Ce qui est drôle, c'est que les préservatifs ont explosé en vol. [...] Cela vous montre que les préservatifs britanniques ne marchent pas», a relevé, un brin ironique, le porte-parole de l'organisation connue pour ses actions spectaculaires.

Giuliani défend la réaction
new-yorkaise le 11-09-01

New York — L'ex-maire de New York Rudolph Giuliani est venu défendre hier la réaction de sa ville et notamment des secours, mis en cause par la Commission d'enquête sur le 11 septembre 2001, dont

les auditions ont parfois choqué une cité profondément marquée. Entendu pendant deux heures, M. Giuliani, devenu figure emblématique du drame pour la manière dont il a su gérer les événements, a ardemment défendu des sauveteurs «incroyablement capables». Dans un nouveau rapport préliminaire publié le matin, la commission indépendante, formée de cinq démocrates et cinq républicains, relevait que policiers et pompiers, dépourvus de systèmes permettant de se coordonner, n'ont pu travailler conjointement lors des attentats contre le World Trade Center. Pour M. Giuliani, «personne n'a privilégié son ego» parce que l'événement était trop énorme. «Notre ennemi n'est pas parmi nous, ce sont les terroristes, a insisté le maire. Je vous demande de tenir compte du fait que personne n'avait jamais eu à faire face à un tel attentat.» Il a justifié par la différence de leurs missions l'existence de deux systèmes radio différents pour les policiers et les pompiers, ce qui a pu expliquer les difficultés de communication.

La Maison-Blanche
condamne la rhétorique
belliqueuse de Pékin

Washington (AFP) — La Maison-Blanche a fermement condamné hier l'avertissement lancé par les autorités chinoises à Taiwan, estimant notamment que les termes employés par Pékin n'avaient pas «leur place dans le discours employé par le monde civilisé». «Les menaces, je cite, d'«écraser» Taiwan ou de l'ensevelir «dans une mer de feu», n'ont pas de place dans le discours du monde civilisé et Pékin ne fait que porter tort à sa propre cause en les utilisant dans de telles réactions», a déclaré le porte-parole de la présidence américaine, Scott McClellan. La Chine a promis d'«écraser» toute tentative d'indépendance de Taiwan, «quel qu'en soit le prix», alors que le président réélu taïwanais Chen Shui-bian doit prochainement être intronisé.

Hommage à Gilles Vigneault



Gilles Vigneault et le recteur Roch Denis

Pour sa passion infinie des mots, ses portraits sensibles des gens du Québec et son talent à révéler les beautés de notre langue, l'UQAM a décerné le titre de docteur honoris causa à Gilles Vigneault.

UQAM
Prenez position

É D I T O R I A L

Le chantage Alcoa

Au lendemain des dernières élections, le gouvernement Charest annonçait qu'il ne donnerait pas suite à l'entente conclue quelques mois auparavant entre le gouvernement Landry et la multinationale Alcoa en ce qui concerne les projets de modernisation de l'aluminerie de Baie-Comeau et d'expansion de celle de Deschambault. Hier, Québec a présenté sa dernière proposition qui, même si elle devait être acceptée, coûterait les yeux de la tête. Quand cessera-t-on enfin de céder au chantage de ces voleuses d'énergie?

Il y a quelques jours, les journalistes ont reçu un emballage cartonné qui contenait un rouleau de papier d'aluminium dévidé sur lequel était inscrit, en caractères gras: «On est au bout du rouleau.» Le communiqué signé par la Coalition régionale pour la modernisation de l'aluminerie de Baie-Comeau implorait Québec de s'entendre avec la compagnie.

On comprend les gens de la Côte-Nord. Leur offensive est légitime, d'autant que le précédent gouvernement avait cédé la lune à cette compagnie à la suite d'une cuisante défaite subie lors des élections partielles qui avaient précédé de six mois la tenue des dernières élections générales.

Le même gouvernement avait pourtant promis, un an plus tôt, de limiter les mégacadeaux d'électricité à un seul projet, celui d'Alouette-Alcan. Qu'à cela ne tienne, non seulement Baie-Comeau aurait aussi son bloc de 170 MW assorti d'un congé fiscal de dix ans et d'un prêt sans intérêts de 170 millions, mais l'engagement contenait la promesse d'un autre bloc de 500 MW et d'un prêt additionnel de 260 millions sans intérêt pour l'expansion de l'aluminerie de Deschambault. En somme, une histoire d'élections d'au moins deux milliards de dollars avec, en prime, une pression énorme sur le développement énergétique du Québec.

Le gouvernement Charest avait donc raison de revoir ce dossier, mais Alcoa, profitant de l'atmosphère de panique ainsi créée dans la région, a haussé ses exigences au chapitre le plus sensible, celui du prix de l'électricité. Une tactique digne des bandits de grands chemins.

Cette semaine, Québec présentait sa dernière offre dont le coût, si elle était acceptée, avoisinerait 800 millions pour le seul projet de Baie-Comeau, dont l'investissement total est évalué à... un milliard. C'est là l'équivalent d'une subvention directe de 60 000 \$ par année et par emploi maintenu. Car il ne s'agit pas de créer de nouveaux emplois, au contraire: la modernisation entraînera la disparition de 250 des 1726 emplois existants. En guise de compensation, Québec voudrait qu'Alcoa s'engage à créer 500 nouveaux emplois d'ici dix ans, mais aux dernières nouvelles, la compagnie refusait d'aller au-delà de 300.

N'oublions pas que cette subvention annuelle de 60 000 \$ par emploi s'ajouterait au manque à gagner que subit déjà Hydro-Québec à cause des fameux «contrats secrets» signés en 1990, qui garantissent la livraison des 517 MW de base consommés par cette même usine de Baie-Comeau à un prix inférieur au tarif L de grande consommation.

Si au moins Alcoa transformait ici ses lingots, comme nos politiciens nous le promettent depuis longtemps, mais non!

Les gens de Baie-Comeau exigent que Québec s'entende avec Alcoa, mais disons les choses franchement: ce genre d'entente ne répond à aucune logique. En subventionnant de la sorte des compagnies qui font du chantage en misant sur la misère d'une région, le Québec se comporte comme une république bananière forcée de brader ses ressources pour faire vivre les siens. Compte tenu des choix déchirants que nous aurons bientôt à faire dans les dossiers des centrales thermiques de Bécancour et de Beauharnois, il ne fait désormais plus aucun doute que le temps est venu de dire non aux projets d'aluminerie qui nous obligent à sacrifier notre environnement pour fournir des volumes gigantesques d'électricité à la moitié du coût de production à des multinationales sans scrupules qui n'ont pour seul intérêt que la satisfaction de leurs actionnaires.

Le choix de Gandhi

Les membres du Parti du Congrès et les partisans de celui-ci ont beau avoir essayé de convaincre Sonia Gandhi de revenir sur sa décision, rien n'y fit: elle ne sera jamais premier ministre de l'Inde. La pression exercée par les responsables du Bharatiya Janata Party (BJP) par le biais d'une campagne xénophobe entièrement axée sur l'origine italienne de l'héritière de la dynastie des Gandhi a donc eu les résultats escomptés. Elle se retire mais conserve tout de même le poste de présidente du parti, ce qui lui permettra d'imprimer son influence sur l'administration des affaires.

Fort de pouvoir que lui confère ce poste, Sonia Gandhi a d'ailleurs poussé sur le devant de l'échiquier indien Manmohan Singh, ex-ministre des Finances, chez qui elle apprécie le mépris souverain qu'il a, dit-on, pour les intrigues de palais. Contrairement à bien des notables du Parti du Congrès, Singh s'est abstenu de participer aux jeux et aux luttes de clans. Économiste de formation, ex-gouverneur de la banque centrale, Singh a une longue carrière de haut fonctionnaire derrière lui.

Politiquement, il s'est fait connaître par ses années passées à la tête du ministère des Finances de 1992 à 1995. Appelé à la rescousse par le premier ministre de l'époque alors que l'Inde était presque en faillite, Singh s'est distingué par une série de réformes qu'il a imposées afin de freiner une inflation galopante, assainir les finances de l'État et moderniser l'appareil de production du pays. On dit de lui qu'il est à l'origine de la forte croissance économique qui caractérise l'Inde depuis le milieu de la décennie précédente.

Partisan d'une économie mixte, on attend de lui qu'il dévoile ses intentions en ce qui concerne la vague de grosses privatisations envisagées par son prédécesseur. Quelle politique va-t-il privilégier pour tout ce qui a trait à la vente des parts majoritaires que l'État détient dans des banques, le pétrole et les compagnies aériennes Air India et Indian Airlines? À ce propos, en ce qui concerne le pétrole, plus d'un observateur a noté que, sur ce front, Singh risque de heurter les partis communistes qui font partie de la coalition formée afin de permettre au Congrès d'avoir la majorité au Parlement. Ces derniers ont clairement indiqué qu'ils s'opposeraient avec vigueur à tout ajustement des prix aux normes internationales qui ont actuellement cours.

Pour Singh et ses collègues du Congrès, les difficultés qui se présenteront tôt ou tard viendront probablement de la coalition hétéroclite formée à la faveur des dernières élections. On sait Singh être un fin économiste, il reste à savoir s'il sera un fin politicien.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
JEAN-FRANÇOIS NADEAU, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFPET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Loto-Québec brasse les dés

On doit se réjouir de l'annonce faite récemment par Loto-Québec de la création d'un conseil indépendant pour contrer les effets du jeu pathologique. Félicitons son président et les élus qui ont fait pression en ce sens. Le retrait graduel des loteries vidéo de milliers de bars et restaurants constitue également une excellente nouvelle pour toutes les familles québécoises.

Ce sont de bien belles intentions, en effet. Il faudra maintenant voir si, là aussi, les dés ne seront pas pipés. C'est notre devoir à tous de rester vigilants. On doit se demander qui fera partie de ce conseil et si celui-ci aura les dents assez longues pour mettre fin aux abus de l'offre de jeu, particulièrement dans les quartiers les plus défavorisés, là où les gens, les enfants surtout, sont les plus à risques. D'autre part, et bien que ce soit une bonne nouvelle en soi, ça ne change rien au problème des gratuels répandus dans les cours d'école et du programme de prévention qui a été retiré des classes. Comme quoi un pas dans la bonne direction ne constitue pas une panacée en soi.

Maurice Nantel
Montréal, le 17 mai 2004

Compressions à Télé-Québec

Depuis quelques jours, des rumeurs de compressions à Télé-Québec circulent, notamment en ce qui concerne l'émission 1045, des Parlementaires.

Télé-Québec est un petit bijou de télévision en matière de contenu. Une émission d'affaires publiques y serait menacée? Il me semble que la télé-réalité et que les *Star Académie* de tout acabit occupent déjà un espace télévisuel suffisant. Pouvons-nous laisser une fenêtre ouverte sur un autre type d'information?

Faut-il rappeler que Télé-Québec se syntonise sans le câble et que la qualité est au rendez-vous? Télé-Québec joue un rôle dans l'information de type affaires publiques et le 1045, des *Parlementaires* y participe: laissons donc Télé-Québec continuer à nous informer.

Pierre Fournier
Montréal, le 17 mai 2004

Télé-Québec et les régions

1045, des *Parlementaires* disparaîtra des ondes de Télé-Québec la saison prochaine. Voilà ce que j'apprenais cette semaine à la suite des déclarations de M. Boisclair, député du Parti québécois. J'en suis vraiment peinée puisque je regardais régulièrement cette émission qui m'informait de ce qui se passe dans les régions du Québec. Pour une fois que mes taxes servaient à m'informer, j'en recevais quelque chose. Maintenant, vers quelle télévision vais-je me tourner pour obtenir ces informations?

Radio-Canada a nivelé les informations des régions du Québec. Nommez-moi une seule émission de ce genre sur cette chaîne! Vous n'en trouverez pas! Ce n'est ni *La Facture*, ni *Enjeux* et surtout pas *Le Téléjournal* qui peuvent me dire où nous en sommes dans notre économie et notre culture. [...]

L'information fait aussi partie de notre culture et, plus que ça, elle sert à la transporter. J'espère que cette émission restera à notre antenne.

Michelle Pelletier
Les Éboulements, le 14 mai 2004

L'esprit de clocher

L'esprit de clocher et la mentalité de village refont surface avec la possibilité de démembrer des regroupements municipaux.

Arrivé à Québec en mai 1938, je n'avais pas tardé à rencontrer des gens qui considéraient Montréal comme une sorte de monstruosité qu'il aurait fallu, selon eux, défaire en plusieurs petites villes ou petits villages comme ceux d'où il provenaient.

Ils oubliaient alors que c'est précisément cette concentration de population qui suscite l'initiative, attire les investissements de capitaux, bref, devient source de richesse et de progrès.

Ce ne sont donc pas les belles petites villes et les magnifiques villages de la Gaspésie, de Charlevoix ou de la Côte-Nord qui fournissent les surplus nets de taxes et impôts nécessaires à l'État du Québec pour le maintien de son armée de fonctionnaires, si importante par ailleurs pour l'économie de la ville de Québec. Ces surplus viennent plutôt des grandes concentrations de population de la région de Montréal et de la grande activité économique qui en résulte.

Je respecte l'opinion des autres et tente de

comprendre leurs motivations. Mais comme vieux citoyen de Québec (66 ans comme résident de cette ville), je préfère demeurer dans une grande ville et ne porterai donc pas le «ti-casque» des défusionnistes.

Léopold Jasinin
Québec, le 13 mai 2004

Recensement de 2006

J'aimerais apporter des éclaircissements en ce qui concerne la sous-traitance de certaines opérations du recensement de 2006 à la suite de la publication d'une lettre dans *Le Devoir* du 5 mai sous le titre «Un recensement miné».

Statistique Canada mène seul l'ensemble du recensement, y compris la collecte, le traitement et la diffusion des données. Les renseignements recueillis auprès de la population canadienne seront toujours sous la protection et le plein contrôle de Statistique Canada. Seuls les employés de Statistique Canada (qui, d'ailleurs, prêtent tous un serment de discrétion en vertu de la Loi sur la statistique) auront accès aux questionnaires remplis du recensement. Ces questionnaires seront entreposés en toute sécurité dans des locaux contrôlés par Statistique Canada et toutes les données seront conservées dans un réseau informatique protégé n'ayant aucune connexion à l'extérieur de Statistique Canada. En outre, dans le but de rassurer la population canadienne, le site des opérations du recensement de 2006 fera l'objet de trois audits de sécurité indépendants menés par trois firmes de sécurité de la technologie de l'information.

Statistique Canada fait appel à la sous-traitance avec certains fournisseurs, y compris Postes Canada, IBM, Imprimeries Transcontinental et Lockheed Martin Canada. Le contrat avec Lockheed Martin Canada, limité à l'achat de logiciels et de matériel informatique spécialisés, représente environ 4,5 % du coût du recensement.

En terminant, je tiens à préciser que Lockheed Martin Canada ne mènera aucune des opérations liées au recensement du Canada et qu'aucune donnée confidentielle ne quittera le Canada. Les Canadiens ne devraient avoir aucune inquiétude au sujet de la confidentialité de leurs réponses au recensement.

Ivan P. Fellegi
Statisticien en chef du Canada
Ottawa, le 14 mai 2004

LIBRE OPINION

Une moins belle histoire des Pays-d'en-Haut

JEAN SANSTERRE
Montréal

On parle beaucoup dans les médias des enjeux des fusions CH-CLSC dans la région montréalaise et fort peu de ce qui se passe à ce sujet dans les régions. Ceux qui ont assisté à la séance du conseil d'administration de l'Agence régionale des Laurentides le 28 avril dernier auront sans doute compris pourquoi.

Un territoire comme la MRC des Pays-d'en-Haut, dont la population résidente est d'environ 35 000 habitants, a peu de poids démographique. Même la volonté quasi unanime de préserver un établissement acquis de haute lutte ne pèse pas lourd face au rouleau compresseur de la bureaucratie politique.

À cette séance, donc, un comité-expert composé de personnes qui oublient sans doute que cette MRC n'est pas qu'une destination touristique renommée pour ses terrains de golf, ses pentes de ski et ses lacs est venu expliquer à un auditoire stupéfait les motifs de leurs recommandations de fusionner le CLSC-CHSLD des Pays-d'en-Haut avec l'hôpital de la MRC voisine de Sainte-Agathe: population similaire, bassin critique insuffisant, adhésion des cliniciens au projet (10 médecins sur les 16 qui ont donné leur avis).

Selon des critères apparemment louables

mais ô combien réducteurs et malgré l'opposition unanime des instances locales (municipalités, groupes communautaires, groupes socio-économiques, forum des citoyens, etc.), ils ont décidé qu'ils savaient mieux que la population elle-même ce qui est bon pour elle. Alors que les coûts de la santé au Québec sont en progression constante et représentent déjà plus de 40 % du budget de l'État, les préoccupations curatives ont eu préséance sur l'approche préventive en matière de santé publique.

Quand les médecins et les administrateurs d'hôpitaux réclament plus de ressources pour répondre à la demande grandissante de services, on se dit qu'ils ont raison puisque les urgences sont encombrées et que les listes d'attente s'allongent.

Pourtant, l'état de nos connaissances démontre de façon incontestable que la seule solution à l'explosion des coûts de santé reste la prévention et l'intervention précoce, celle qui est favorisée dans l'ensemble des CLSC et qui permet, avec des moyens financiers habituellement insuffisants, d'intervenir dans le milieu naturel bien avant que les problèmes ne dégèrent et n'entraînent des hospitalisations ou des placements en institution. Parlez-en aux familles d'enfants autistes ou handicapés. Parlez-en aux personnes aux prises avec un problème de santé mentale. Parlez-en aux aidants naturels qui se

démènent chaque jour pour garder à la maison le plus longtemps possible un parent malade.

Certains mythes ont la vie dure. On se demande parfois si Séraphin Poudrier, le célèbre maire de Sainte-Adèle, est uniquement un personnage de fiction. À force de couper un dollar en morceaux, on en arrive à distribuer des miettes, et ce, généralement à ceux dont la voix reste inaudible.

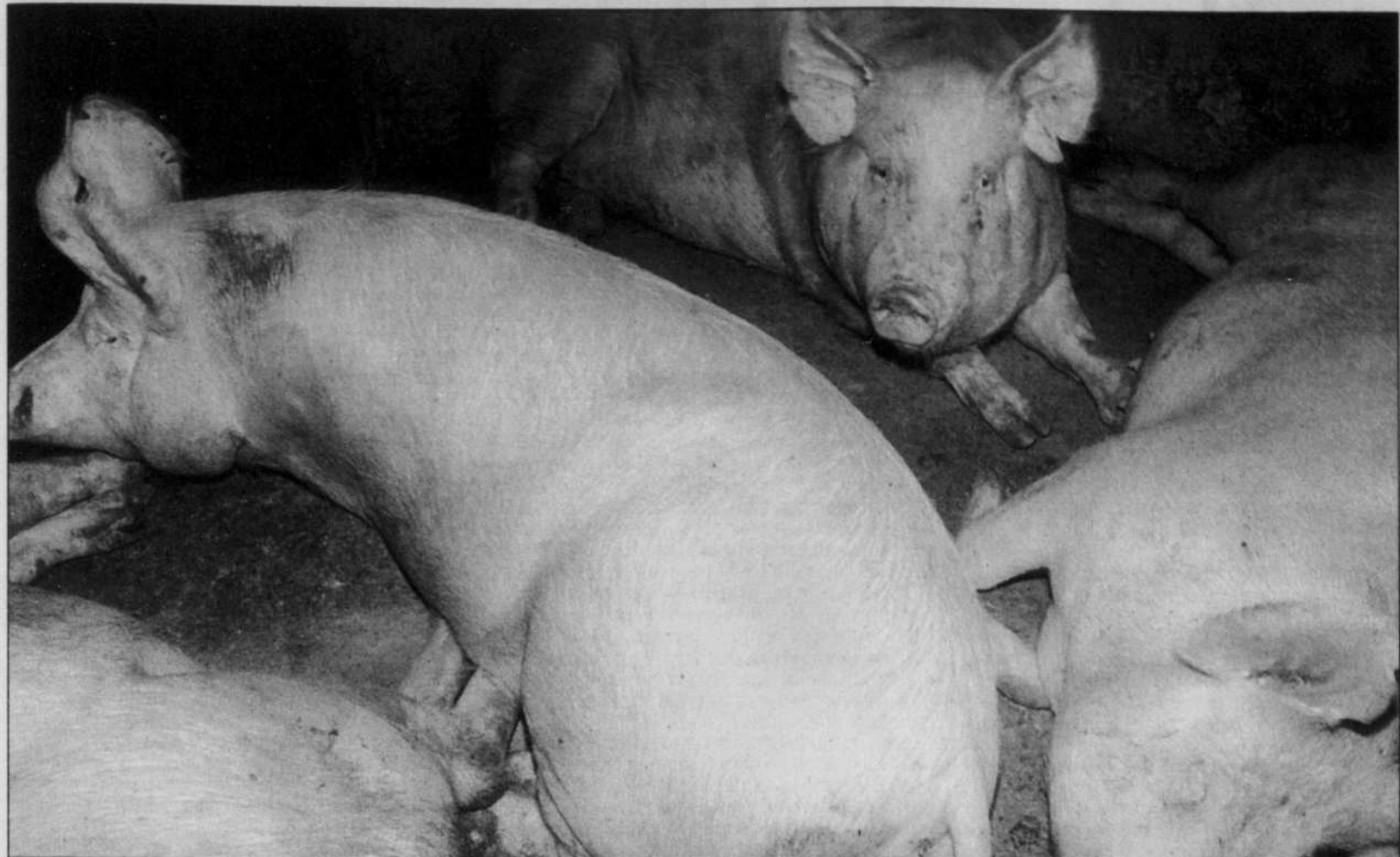
S'il est vrai que nos hôpitaux ne répondent pas aux besoins de la population parce qu'ils manquent d'effectifs et d'équipements et parce qu'ils sont sous-financés, la réponse ne consiste certainement pas à les favoriser au détriment des services de première ligne. Cette solution n'en est pas une, n'en déplaie aux gestionnaires, aux médecins et à nos gouvernants.

Venez voir de plus près ce qui se fait à Saint-Sauveur, à Morin Heights, à Sainte-Marguerite-Estérel et à Sainte-Adèle. Quittez vos terrains de golf et les pentes de ski quelques heures quand vous viendrez dans la région. Les Pays-d'en-Haut ne sont pas uniquement un endroit agréable où il fait bon prendre ses vacances ou se détendre. Comme dans bien d'autres régions, il s'y trouve des intervenants dévoués qui font preuve de créativité et dont les innovations passent souvent inaperçues aux yeux de ceux qui viennent occasionnellement et se contentent d'en consommer les attraits.



Serge Truffaut

IDÉES



Le moratoire n'a pas empêché une augmentation notable de la production de porcs.

Plus de tensions sur la question porcine

Les principes de la levée du moratoire porcin sont louables, mais les conditions de sa mise en œuvre sont viciées

ROCH BIBEAU

Responsable de la commission de l'agriculture de l'Union québécoise pour la conservation de la nature

La frénésie médiatique qui a suivi les importantes annonces gouvernementales telle celle faite le 13 mai dernier sur la levée du moratoire porcin met à mal les groupes environnementaux. Ceux-ci sont sollicités rapidement, parfois quelques minutes seulement après la publication du projet, pour une citation-choc tirée d'une courte entrevue ou d'un communiqué écrit à la hâte.

Pas question d'attendre 48 heures pour évaluer et bien comprendre le sens de ce qui est proposé. On vous fait saisir qu'après un tel délai, votre avis ne suscitera aucun intérêt. Si votre position est nuancée et nécessite un minimum d'élaboration, on n'aura ni le temps ni l'espace requis. Les déclarations à l'emporte-pièce, les premières impressions globales vous classant dans le groupe des pour ou des contre ont frent plus d'intérêt.

Ce qui précède n'aurait qu'un intérêt anecdotique si, sur une question aussi fortement débattue que la question porcine, cela n'avait pas pour effet d'obscurcir le débat, de camper les acteurs dans les ornières habituelles — les écologistes et le monde municipal par rapport aux producteurs de porcs —, de ramener le débat là où il était avant les travaux de la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur le secteur porcin.

Selon l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), l'appréciation du projet gouvernemental commande une importante mise en perspective. Ce projet s'inspire de principes louables qui respectent l'esprit des travaux du BAPE. Néanmoins, les conditions de mise en œuvre proposées sont viciées et risquent de conduire à la perversion des objectifs de départ. D'ailleurs, il apparaît que les craintes des producteurs de porcs en ce qui concerne certains éléments de mise en œuvre soient tout à fait fondées.

Double régime de règles

Pour comprendre le projet gouvernemental, il faut le situer dans le contexte du double régime de règles qui s'applique aux exploitations agricoles. Contrairement à certains commentaires émis, l'État québécois ne transfère pas ses responsabilités aux municipalités. L'annonce du 13 mai vise à renforcer l'application du régime général d'obligations imposées à toutes les entreprises au Québec. Ce régime est principalement défini dans le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) adopté en 2002. Le renforcement se fera par des mesures de suivi et d'inspection plus rigoureuses et par une politique d'écoconditionnalité.

Ces engagements ont déjà été formulés par le passé mais n'ont pas eu de suite. En situant à 2010 la pleine mise en application des mesures d'écoconditionnalité, on ne peut que constater la lenteur du processus.

Sur ce premier volet de règles, l'UQCN a maintes fois rappelé qu'elles comportent deux faiblesses fondamentales. D'abord, elles sont essentiellement axées sur le contrôle de la charge fertilisante. Il n'y a pas de mesures de contrôle de la charge polluante associée à l'utilisation des pesticides (le code de gestion des pesticides ayant peu d'applications en agriculture), ce qui devrait pourtant être un élément essentiel dans la détermination de la capacité de support du milieu.

De plus, en 2002, ces règles ont exclu un outil simple et efficace de contrôle du développement

agricole, soit la notion de région en surplus. Quand la production totale de matière fertilisante pour une région excédait la capacité d'absorption des sols et des cultures de cette même région, il y avait enclenchement d'un mécanisme de ralentissement dans l'établissement de nouvelles exploitations. Or, depuis 2002, même en période de moratoire, dans Chaudière-Appalaches et en Montérégie, pour ne donner que ces deux exemples, les nouveaux permis accordés par le ministère de l'Environnement l'ont été principalement dans les municipalités déjà en situation de surplus.

Pour compenser cette lacune, le projet gouvernemental du 13 mai suggère, sans donner plus de détails, que les instances municipales pourront elles-mêmes déterminer la capacité d'accueil de leur territoire en fonction des bassins versants. Nous reviendrons plus loin sur les importantes difficultés de définition et de mise en application de cette approche au niveau municipal.

Les règles au niveau municipal

Le pouvoir de contrôle des municipalités sur l'activité agricole existe de manière réelle et structurée depuis quelques années déjà. La loi 184, adoptée en 2001, a conféré aux municipalités le pouvoir de zonage de production et de contrôle des distances séparatrices ainsi que, par extension, un pouvoir de protection des boisés. De plus, la politique sur les rives accordait aussi un pouvoir de définition des bandes riveraines.

Plusieurs MRC ont adopté des règlements de contrôle intérimaire (RCI) définissant ce pouvoir de contrôle qui varie de manière sensible d'une MRC à l'autre. Néanmoins, ce contrôle ne peut s'exercer de manière arbitraire car chaque projet de RCI est évalué par le gouvernement québécois à partir d'orientations définies en 2001. Plusieurs projets municipaux ont été rejetés en vertu de ces orientations.

La commission du BAPE a retenu comme valable l'idée de confier une plus grande latitude aux municipalités dans la gestion du développement agricole et a en conséquence demandé que soient modifiées les orientations gouvernementales. L'annonce du 13 mai dernier reprend cet avis.

Il est clair, contrairement à ce que craignent les producteurs, que les municipalités ne pourront pas définir un régime de contraintes aléatoires ou très restrictives sans devoir justifier ces règles de manière approfondie. Le BAPE avait d'ailleurs recommandé qu'en échange d'une plus grande souplesse, les municipalités soient tenues à un exercice plus rigoureux de justification fondé sur une connaissance approfondie des caractéristiques écologiques et sociales de leur territoire et que le tout soit toujours encadré par la supervision de l'État québécois.

Le 13 mai dernier, le gouvernement québécois n'a toutefois pas défini l'élargissement des pouvoirs conférés aux municipalités et l'étendue du travail à réaliser par celles-ci pour en arriver à exercer ces nouvelles prérogatives. Toutefois, en s'engageant à lever le moratoire le 15 décembre prochain, il se laisse tout au plus quelques mois, y compris la période estivale, pour définir les nouvelles règles, les mettre en application et surtout permettre aux municipalités de les mettre en œuvre.

Notons au passage que seulement les deux tiers des municipalités en contexte agricole ont développé des règlements de contrôle intérimaire en vertu des pouvoirs conférés en 2001 par la loi 184. Qu'en sera-t-il pour les prochains changements? Il est plus que prévisible que les demandes de permis pour de nouvelles porcheries seront sur les tables de conseils municipaux avant même que plusieurs d'entre eux n'aient pu réunir l'expertise et les ressources nécessaires pour les évaluer correctement dans le contexte des particularités de leur territoire.

De plus, même le gouvernement québécois ne

possède pas, en ce moment, de vue d'ensemble de la charge fertilisante véritable puisque la réception des bilans de phosphore n'est pas complétée. À quel moment les instances municipales auront-elles cet élément essentiel? Il y a tout à parier, comme le craignent les producteurs, qu'on s'enferme dans un immense bourbier juridique et administratif. Pour plusieurs municipalités, il sera très invitant de s'en sortir en ne définissant qu'un cadre très minimal de règles, laissant le champ libre à une nouvelle expansion désordonnée de la production porcine.

Pour éventuellement compenser les lacunes précédentes, le projet gouvernemental du 13 mai dernier demande aux municipalités d'évaluer sur la base d'une consultation publique chaque projet nouveau ou d'agrandissement, conduisant à la production de 3200 kilos de phosphore (740 porcs à l'engraissement). À partir d'un processus d'évaluation environnementale, lui aussi non encore défini, les citoyens pourront, sans nuire à la rentabilité du projet, demander l'application de mesures de mitigation.

Plusieurs ont salué comme une première ce processus de consultation publique alors que les producteurs, tout comme les coalitions de citoyens opposés aux porcheries, l'ont dénoncé. Les premiers soulignent la dynamique d'affrontement qui sera inévitable, ne laissant qu'aux entreprises dotées de fortes capacités de relations publiques l'aptitude à défendre leur projet. Les seconds dénoncent le caractère trop limité d'une telle consultation, qui ne leur permettra pas de se prononcer sur le fond de la question, soit les zones d'implantation et le type de projet qui y serait compatible.

Un projet gouvernemental à revoir

Le vice fondamental du projet gouvernemental vient d'abord et avant tout de sa précipitation. À l'UQCN, nous partageons l'idée selon laquelle le moratoire doit être levé le plus rapidement possible. Mais la date proposée ne laissera en aucun cas la possibilité d'implanter les mesures de contrôle essentielles à un développement harmonieux. On risque d'y perdre des années d'efforts collectifs provenant des producteurs, des coalitions citoyennes et des instances étatiques pour définir des mécanismes opérationnels de contrôle et de limitation des impacts.

Le prolongement du moratoire pendant quelques mois, voire sa levée progressive dans les zones à faible risque d'impacts, n'est pas une mesure catastrophique pour l'industrie. Tant les chiffres officiels sur le nombre de porcs stabilisés ou sur l'octroi de nouveaux permis démontrent que le moratoire n'a pas empêché une augmentation notable de la production, laissant ainsi, contrairement à ce que soutenait la Fédération des producteurs de porcs du Québec, une marge de manœuvre pour les entreprises.

Par ailleurs, la définition de mécanismes de consultation publique doit en priorité conduire à la délimitation, sur les territoires municipaux, des zones admissibles de développement, de la charge et des caractéristiques des projets qui y soient compatibles, en fonction de considérations sociales et économiques. De cette manière, détachés des tensions associées à l'examen d'un projet très particulier, tous les groupes pourraient faire valoir leur point de vue sur les enjeux véritables d'aménagement à long terme du territoire agricole tout en laissant aux instances municipales un pouvoir pour lequel celles-ci possèdent une large expertise: le zonage.

Une consultation publique sur chaque projet pris individuellement, sans vue d'ensemble de l'aménagement du territoire, conduirait fatalement à des affrontements frustrants, coûteux et répétitifs. À la manière du zonage urbain, les consultations sur des projets spécifiques devraient se centrer en priorité sur les projets qui dérogeraient aux règles préétablies de détermination des usages du territoire agricole.

L'industrie a tout à gagner d'une telle démarche de paix sociale qui donnerait une perspective stable et ordonnée du développement aux cours des prochaines années. Prendre quelques mois de plus pour lever le moratoire serait un investissement très rentable.



Norman Spector

L'espoir déçu

De temps à autre, il est difficile de ne pas éprouver de la compassion pour le premier ministre Paul Martin.

Pendant dix ans, M. Martin a été le grand espoir du Parti libéral du Canada. Étiqueté comme un homme qui ne pouvait faire de mal à personne, il était vu comme celui qui se détacherait de son prédécesseur, Jean Chrétien, en faisant les choses différemment. Mais dès les premiers jours de décembre, alors qu'il était devenu premier ministre, les choses ont mal tourné et il a dégringolé de dix points dans les sondages.

Un politicien n'a qu'une chance de se faire valoir auprès du grand public. Maintenant que les Canadiens et les Québécois ont fini par mieux connaître M. Martin, ils semblent l'admirer beaucoup moins qu'avant.

Jean Chrétien n'a jamais eu à faire face à une situation aussi difficile que celle dans laquelle se retrouve Paul Martin à la veille du déclenchement des élections fédérales. C'est ce qui explique pourquoi l'équipe de M. Martin a préparé une campagne publicitaire négative. Pour le moment, au Canada anglais, les attaques de M. Martin sont dirigées exclusivement contre le chef de l'opposition, Stephen Harper. Elles pourraient facilement s'avérer contre-productives, mais elles pourraient également trouver leur cible, comme ce fut le cas aux États-Unis, où le président George W. Bush a utilisé avec profit un tel procédé contre le candidat démocrate John Kerry.

Ici, en Colombie-Britannique, les libéraux ont dix points de moins et le NPD presque 25 points de plus qu'au moment du déclenchement des élections de 2000. À l'échelon national, les libéraux ont 12 points de moins qu'à la veille de ces mêmes élections. M. Martin se prépare vraisemblablement à diriger un gouvernement minoritaire, d'autant plus que le candidat du parti sortant perd habituellement quelques appuis au cours de la campagne électorale.

Beaucoup d'analystes et de politiciens ont prévu qu'un parti conservateur uni n'obtiendrait pas la majorité des voix de centre-droite. Bien que ce parti commence la campagne avec quatre points de moins que ceux obtenus par les deux partis de droite en 2000, il n'en est pas moins au seuil d'une importante percée en Ontario.

Au Canada anglais, les libéraux sont menacés par un NPD revigoré par son nouveau chef, Jack Layton. Fort d'un appui de 15 % dans les sondages, le NPD compte deux fois plus d'adhérents qu'à la veille des élections de 2000. D'ailleurs, M. Layton a très bien compris que le fait d'attaquer le chef conservateur — comme son parti l'avait fait la dernière fois — ne peut que jouer en faveur des libéraux en leur renvoyant les électeurs éfarouchés.

Au Québec, où ce scrutin a une saveur distincte, les libéraux sont entrés dans la dernière campagne en avançant le Bloc québécois par dix points. Aujourd'hui, le Parti libéral traîne derrière le Bloc par 15 points, ce qui pourrait se solder par une perte massive de sièges.

Chez nous, en Colombie-Britannique, M. Martin a promis de réduire notre aliénation, mais il est tombé de haut l'autre jour quand Tony Kuo, candidat déçu lors de la nomination libérale dans la circonscription de Burnaby-Douglas, l'a accusé d'être raciste.

Les habitants de la Colombie-Britannique n'accordent pas beaucoup de crédit à cette allégation. Vous pouvez dire beaucoup de choses négatives au sujet des libéraux fédéraux — j'en ai moi-même dit beaucoup —, mais la décision de M. Martin de nommer comme candidat dans cette circonscription le président de son parti, Bill Cunningham, n'est certainement pas attribuable à la couleur de sa peau.

Ce n'est pas que le parachutage de candidats dits vedettes contredise la promesse de Paul Martin de faire les choses différemment. Comme nos compatriotes ailleurs au pays, nous comprenons que ses engagements à réduire le déficit démocratique ne sont que des paroles en l'air.

À la différence des autres partis politiques en Colombie-Britannique, les libéraux ont essentiellement dirigé une machine de patronage au cours des années, et ce, presque sans la moindre organisation de base. Sur la côte Ouest, l'équipe de M. Martin a été critiquée pour ses tactiques de recrutement dans les universités et les communautés culturelles — ses listes de membership comptaient d'ailleurs un ou deux chiens morts — pour prendre le contrôle du Parti libéral et renverser Jean Chrétien. Mais ces mêmes tactiques sont également celles que préfèrent M. Kuo et certains autres candidats, qui se battent pour être nommés candidats.

Ce qui contrarie le plus les habitants de la Colombie-Britannique, c'est le sentiment d'être devenus une attraction pour les médias nationaux. Ainsi, vu de l'Ontario ou du Québec, on retiendra surtout de M. Ujjal Dosanjh, un autre candidat libéral parachuté par M. Martin, qu'il est un ancien premier ministre d'allégeance néo-démocrate. Mais ici, à Victoria, il est perçu par les Colombiens comme l'était Kim Campbell après qu'elle eut succédé à un premier ministre élu et mené son parti à sa plus grande défaite. Les néo-démocrates, en particulier, le voient comme un renégat et ils sont bien déterminés à lui faire mordre la poussière.

Quant à M. Kuo, il a été interviewé par chacun des réseaux de télévision nationaux où il a déclaré, entre deux larmes, que le refus de sa nomination était «un jour triste pour la démocratie». Pas une question ne lui a été posée et aucune réponse n'a été donnée afin de savoir pourquoi il voulait tant être élu député ou ce qu'il aurait fait, le cas échéant, pour les habitants de sa province.

En Ontario ou au Québec, Ujjal Dosanjh peut ressembler à un ancien premier ministre néo-démocrate. Ici, il est perçu comme l'était Kim Campbell après avoir succédé à un premier ministre élu et après avoir mené son parti à sa plus grande défaite. Quant aux néo-démocrates, ils le perçoivent comme un renégat et sont bien déterminés à le battre.

Norman Spector est chroniqueur politique au Globe and Mail.

nspector@globeandmail.ca
http://www.members.shaw.ca/nspector4

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Jonée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Mylen (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Jean-Pierre Legault (pupitre édit), Isabelle Paré (aunt); Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précor (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélar (responsable), Julie Carpentier, Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarque (arts visuels); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Rey, Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte; à l'information internationale : Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Geneviève Ota-Dionne (communis); La documentation : Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avil, Jean de Billy, Marlene Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Géraud, Christiane Legault, Amélie Malais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Rueland, Nadia Sébat (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Nathalie Zernitski, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Ghislaine LaBour, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CONGÉS

SUITE DE LA PAGE 1

les 25 premières semaines et 55 % du salaire pour les 25 suivantes. Les pères disposeront d'un congé de paternité non transférable de trois semaines à 75 % du salaire ou de cinq semaines à 70 %.

Le régime québécois sera plus généreux que le régime fédéral. À l'heure actuelle, Ottawa accorde un congé de 50 semaines à 55 % du revenu sur un salaire maximal de 39 400 \$. Le plafond salarial admissible du régime québécois s'élèvera à 53 500 \$. Le revenu minimum assurable passera quant à lui de 4380 \$ à 2000 \$. Les travailleurs autonomes seront admissibles au programme québécois alors qu'ils ne bénéficient pas du régime actuel. Et contrairement au régime fédéral, le programme québécois n'aura pas de délai de carence de deux semaines avant que les parents ne puissent toucher leurs prestations.

Pour une employée à temps plein disposant d'un revenu annuel de 25 000 \$, les prestations du régime québécois s'élèveront à 15 024 \$ pour un congé de 50 semaines plutôt qu'à 13 581 \$, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Autre exemple, une travailleuse gagnant 52 500 \$ par année recevra au total 31 550 \$ pendant 50 semaines dans le cadre du programme québécois alors qu'elle reçoit 21 010 \$ avec le régime fédéral.

Le programme québécois d'assurance parentale coûtera de 850 millions à un milliard de dollars par année. Le ministre Béchard n'a pas écarté que les cotisations versées par les employés et les employeurs soient revues à la hausse par la Régie des rentes du Québec afin de financer le nouveau programme. Il a cependant assuré que cette opération se fera en concertation avec le patronat et les syndicats.

L'entente de principe ne précise pas le montant exact du financement provenant du gouvernement fédéral. Claude Béchard évalue la part d'Ottawa entre 650 et 800 millions de dollars. Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral s'est contenté d'avancer un financement de 600 millions. «Où, il y a un écart, mais c'est un écart qui est justifié par le fait que nous n'avons pas les données les plus récentes de l'assurance-emploi», a souligné Claude Béchard. Le ministre a indiqué que deux formules de calcul de la part de financement du gouvernement fédéral figurent à l'entente de principe. Or il s'agit des formules qui opposent Ottawa et Québec depuis plus de sept ans maintenant.

La première formule, celle d'Ottawa, consiste pour le gouvernement fédéral à payer en fonction des prestations de maternité versées au Québec. La seconde formule, celle de Québec, prévoit le transfert de la part des cotisations des Québécois dévolue aux congés parentaux. Comme le taux de natalité au Québec est plus faible qu'ailleurs au Canada, la seconde option est plus avantageuse pour le gouvernement Charest. Québec et Ottawa devront s'entendre sur la formule à privilégier avant d'en arriver à une entente finale. La volonté ferme du premier ministre du Canada, Paul Martin, d'en arriver à une entente avec le déclenchement des élections peut expliquer le fait que les deux parties n'aient pas eu le temps de parvenir à un accord sur ce sujet.

L'entente de principe prévoit qu'un accord final devra être conclu au plus tard le 1^{er} février 2005. Cette disposition suffit à rassurer le ministre Claude Béchard en ce qui a trait au respect de cette entente par le parti qui remportera les prochaines élections fédérales. Le régime québécois n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 2006 si tous les échéanciers prévus à l'entente de principe sont respectés. M. Béchard justifie ce délai de mise en application par le fait, notamment, que les deux gouvernements devront procéder à des changements administratifs en matière de perception des cotisations.

Les négociations entre Québec et Ottawa sur les congés parentaux ont repris à la suite d'un jugement de la Cour d'appel du Québec survenu en janvier, qui a confirmé la compétence du Québec en matière d'assurance parentale. En février, Ottawa a porté ce jugement en appel, mais peu importe la décision de la Cour suprême, l'entente de principe prévaudra, a assuré le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier. L'entente de principe stipule que Québec détient la compétence exclusive sur le programme de congés parentaux. «Le gouvernement fédéral ne pourra pas s'ingérer dans ce programme», a dit M. Béchard.

Le critique péquiste en matière de famille, Jonathan Valois, déplore que le niveau de financement provenant d'Ottawa ne soit pas précisé dans l'entente de principe. «Cette entente sert plus la famille libérale que les familles du Québec», a-t-il lancé lors d'un point de presse.

Claude Béchard et le ministre fédéral des Ressources humaines, Joe Volpe, procéderont demain à la signature officielle de cette entente de principe.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledavoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledavoir.com

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledavoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

les conservateurs apparaissent comme étant un deuxième choix pour 26 % des Québécois.

De façon plus particulière, le deuxième choix de 39 % des libéraux serait le Parti conservateur alors que les bloquistes seraient divisés entre le PC (26 %), le NPD (24 %) et le PLC (22 %). Le Bloc québécois bénéficie toutefois de la plus forte proportion (64 %) d'électeurs dont le choix est définitif. En comparaison, 51 % des électeurs du PLC n'entendent pas changer d'avis.

Mais les jeux ne sont pas faits pour autant, soutient le sondeur Jean-Marc Léger. «L'élection sera serrée au Québec. [...] C'est fascinant. Il n'y a pas d'enjeux et peu d'intérêt, mais beaucoup d'éléments [sont] complètement imprévisibles», fait-il valoir.

De fait, le périlleux dossier des défusions municipales, qui aboutira à la tenue de référendums le 20 juin, chevauchera la campagne électorale fédérale. L'impact des défusions est difficile à mesurer pour l'instant, souligne M. Léger. Ce dernier note toutefois qu'à court terme, certains organisateurs dans les municipalités risquent de manquer au rappel des troupes libérales.

Aussi, le scrutin en début d'été risque d'amplifier le problème du taux de participation: certains électeurs seront déjà en vacances et pourraient boudier leur devoir. Lors des élections de 2000, le Canada a connu le plus faible taux de participation de son histoire avec 61 % dans l'ensemble du pays et 64 % au Québec.

S'ajoute également le scandale des commandites, qui a écorché le premier ministre Paul Martin. Mais sur ce point, il semble que les électeurs n'y voient guère de sujet de préoccupation. Seulement 5 % des répondants estiment que c'est le sujet qui aura le plus d'influence sur leur vote.

Or le Bloc québécois mise beaucoup sur ce scan-

dale, tant et tellement qu'il en a fait le slogan central de sa campagne: «Un parti propre au Québec». «C'est un très bon slogan en début de campagne. C'est un choix judicieux, mais c'est moins sûr que ça va tenir la route tout le long des cinq semaines [de campagne]. À l'inverse, le slogan libéral, «Allons droit devant avec l'équipe Martin», est dangereux puisqu'il essaie de corriger une impression négative et cache le Parti libéral», affirme Jean-Marc Léger.

Ce sondage, réalisé auprès de 1005 répondants entre les 12 et 16 mai derniers et dont les résultats sont précis à trois points près 19 fois sur 20, tend à démontrer l'inconfort des électeurs face au scandale des commandites. Près de trois Québécois sur quatre (73 %) croient que Paul Martin n'a pas pris tous les moyens requis pour faire la lumière sur le scandale des commandites. Cet avis est partagé par 57 % des électeurs qui ont l'intention de voter pour le PLC.

Toujours sur ce thème, le sondage tend à montrer que 53 % des Québécois voient d'un mauvais œil la tenue d'un scrutin. Ils jugent inacceptable le fait que Paul Martin déclenche un scrutin avant que toute la lumière ne soit faite sur ce dossier. Les bloquistes sont davantage (64 %) portés à croire qu'il faudrait attendre.

Aussi, malgré ses efforts pour se distancier de son prédécesseur Jean Chrétien, le premier ministre Martin incarne la continuité du régime libéral pour 61 % des électeurs. Il s'agit d'une hausse de six points comparativement au coup de sonde de Léger Marketing effectué en décembre dernier.

Malgré cela, Jean-Marc Léger estime que «les libéraux seront capables de parler d'autres enjeux et de contrôler l'agenda de campagne». Si les Québécois se disent peu préoccupés par le scandale des commandites, ils sont 29 % à désigner le dossier de la santé

comme étant prioritaire. D'autres questions les préoccupent, dont l'emploi et l'économie (18 %), l'éducation (11 %), l'environnement et la qualité de vie (10 %), le déséquilibre fiscal (7 %), la souveraineté (5 %), le dossier de l'assurance-emploi (4 %), les défusions municipales (2 %) et les relations avec les États-Unis (2 %).

Le peu d'intérêt soulevé par l'option souveraineté du Bloc québécois place ce dernier devant un paradoxe, fait valoir M. Léger. «Si le Bloc n'en parle pas, les gens ne se sentiront pas interpellés. Mais s'il en parle, il semblera déconnecté», analyse-t-il.

Quant à la présence du Parti conservateur et de son chef Stephen Harper, les Québécois se montrent assez indifférents. On compte 27 % de répondants qui estiment qu'il serait désavantageux pour la province que M. Harper devienne premier ministre du Canada. Par contre, 30 % des Québécois interrogés n'y voient ni avantage ni inconvénient.

Ces résultats font dire à Jean-Marc Léger que Stephen Harper «ne fait pas peur» à la population du Québec, contrairement à son prédécesseur de l'Alliance canadienne, Stockwell Day. «Il y a un vote potentiel pour lui qui est inexploité. D'ailleurs, le Parti conservateur risque de nuire aux libéraux», souligne-t-il.

M. Léger ajoute que si les conservateurs font une véritable percée en Ontario, cela pourrait avoir un impact au Québec. Selon le sondeur, des sièges pourraient être gagnés par le PC dans la grande région de Québec, où un vieux fond conservateur a permis à l'Action démocratique du Québec de faire élire des députés lors des élections provinciales d'avril 2003.

Ces circonscriptions font partie de la vingtaine au Québec que M. Léger estime être au cœur de la bataille électorale qui sera lancée sous peu; les 55 autres circonscriptions apparaissent comme des châteaux forts partagés entre libéraux et bloquistes.

AIR CANADA

SUITE DE LA PAGE 1

à celle qu'ont acceptée tous les autres groupes d'employés d'Air Canada et d'Air Canada Jazz, a poursuivi Paul Broto. Nous sommes trop près du but pour faire marche arrière, a-t-il toutefois ajouté. Nous allons par conséquent commencer immédiatement les pourparlers avec la Deutsche Bank et GECAS pour déterminer quelles seront les prochaines étapes.

C'est la banque allemande qui a exigé qu'Air Canada réduise encore de 200 millions ses coûts de main-d'œuvre en échange de 850 millions en garanties financières essentielles à la remise à flot de l'entreprise placée sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnies depuis 13 mois. Cette dernière avait d'ailleurs, théoriquement, jusqu'à samedi dernier pour en arriver à une entente sur cette question avec ses employés.

C'est toutefois de la filiale de General Electric, GE Capital Aviation Services (GECAS), que sont venues hier les rumeurs d'effondrement complet du plan de relance.

«Nous sommes très déçus et nous évaluons nos options», s'est limité hier à faire savoir son porte-parole, Eric Jones. «GECAS a déjà annoncé à Air Canada qu'elle se retirait de l'affaire», assuraient au contraire des représentants syndicaux n'appartenant pas aux TCA en fin de journée. Air Canada, quant à elle, a nié cette information. Cette décision signifierait le départ d'un partenaire précieux qui avait promis un financement de 1,5 milliard \$US pour l'achat et la location d'appareils.

Le président des TCA, Buzz Hargrove, n'a pas semblé affecté outre mesure par le durcissement de cette terrible partie de poker. «Je ne crois pas que ce soit la mort du transporteur, a-t-il déclaré. Je ne crois même pas qu'il y ait le moindre risque que ça se produise.»

On semblait en effet s'entendre pour dire, hier, que la rupture des négociations entre le transporteur aérien et son syndicat ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les activités d'Air Canada, du moins à court terme.

Buzz Hargrove a répété que son syndicat était tout à fait disposé à chercher le moyen d'honorer les promesses de réductions des coûts de main-d'œuvre qu'il a faites l'année dernière mais qui ne se sont finalement pas réalisées pour différentes raisons. Il évalue ce manque à gagner à 18,3 millions des 165 millions promis. Il accuse cependant Air Canada d'en profiter pour lui refiler 27 millions de compressions supplémentaires, pour des concessions totales de 45 millions. «Ils sont d'accord avec notre chiffre de 18,3 millions, a-t-il commenté, et ils sont in-

capables de trouver un cent de plus qu'on leur devrait, mais ils disent que l'on va quand même payer. On ne le fera pas.»

Une telle concession signifierait, rappelle-t-il, l'équivalent de 10 000 \$ par personne par année pour des gens dont le salaire va de 35 000 \$ à 49 000 \$.

De toute manière, affirme le syndicaliste, «il y a d'autres groupes [d'investisseurs] qui attendent pour voir s'ils ne pourraient pas conclure une entente.» Ne raconte-t-on pas, en effet, que l'ancien chef de la direction de United Airlines, Gerald Greenwald, ou encore l'ancien président de la société mère d'American Airlines, Donald Carty, seraient intéressés à se lancer dans l'aventure? a-t-il déclaré.

Les difficultés de l'industrie du transport aérien étant ce qu'elles sont, «les investisseurs qui seraient disposés à se départir de centaines de millions pour avoir le privilège de posséder une part dans un transporteur établi, aussi bon que soit le nôtre, se révèlent fort peu nombreux, a répliqué dans un bulletin Internet aux employés le chef de la direction d'Air Canada, Robert Milton. En fait, tous les investisseurs dont il est fait mention dans les journaux ces jours-ci ont catégoriquement nié être intéressés à participer à notre processus de recapitalisation.»

L'un de ces investisseurs potentiels, dont le nom avait circulé ces temps-ci, a semblé lui donner raison, hier, alors que le fonds de retraite des enseignants ontariens (Teachers) a fait savoir qu'il n'envisageait pas d'investir dans la compagnie. Air Canada n'aura pas seulement à s'expliquer auprès de la Deutsche Bank et de GECAS durant les prochains jours. Elle devra aussi faire rapport de ses progrès et échecs demain, devant le juge James Farley de la Cour supérieure de l'Ontario, qui supervise sa restructuration. C'est ce dernier qui, en définitive, a le pouvoir d'accorder de nouveaux délais ou d'ordonner la liquidation pure et simple des actifs. Si la nouvelle d'hier ne manquera pas d'être inscrite au passif de la compagnie, la décision, la semaine dernière, des autorités fédérales de lui accorder dix ans plutôt que cinq pour combler le déficit actuariel de la caisse de retraite de ses employés lui vaudra un bon point.

Attendent, pendant ce temps, en spectateurs angoissés, les quelque 14 500 employés d'entretien et de bureau d'Air Canada, ses 3200 pilotes ou encore ses 5800 agents de bord dont les représentants se sont déjà entendus avec la compagnie. «On aimerait tous cela si l'on apprenait que cette histoire est enfin derrière nous, a confié la présidente du syndicat des agents de bord, Pamela Sachs. Mais nous ne pouvons qu'attendre, et voir ce qui arrivera.»

Avec la Presse canadienne

CANNES

SUITE DE LA PAGE 1

portait tous les bonnets, s'étant donné la vedette dans la peau d'une mère qui adopte des fils de substitution après la mort de son garçon. Aujourd'hui, elle parle du film comme d'une œuvre très personnelle relevant presque de la thérapie. «J'avais perdu ma mère, j'avais perdu un enfant...» Film-exorcisme, donc, et exorcisme alors réalisé avec trois sous, une caméra numérique et énormément de maladroresses.

Qui pensait vraiment la revoir ici? À l'époque, pas grand monde... Carole Laure a tenu bon. Résultat: toujours à la Semaine de la critique, section du festival qui décidément la prise, on la retrouve avec son second long métrage CQ2 (Seek You Too), mêlant la danse contemporaine à des amitiés entrecroisées.

Thème récurrent dans les deux films de Carole Laure: ce besoin de reconstituer une famille sur les cendres d'une autre, nourri à sa propre condition d'enfant adoptée. Elle ne joue pas dans ce film, soudain remplacée par sa fille de vingt ans, Clara Furey. Même cheveux noirs longs, même manière de bouger, un visage plus rond, un corps plus juvénile, moins de charisme à l'écran que celle qui dansait dans La Mort d'un bûcheron. Alter ego de sa mère, cette jeune fille? Oui et non. Charmante et déterminée comme personne, elle manque encore d'expérience comme comédienne. Son mode d'expression est ailleurs.

Clara Furey a étudié à Montréal à l'école de danse contemporaine LADMMI. Elle ne rêvait pas de devenir actrice comme maman, mais cette dernière a écrit le rôle à son intention, en prévoyant plusieurs chorégraphies et numéros improvisés. C'était tentant. Clara a dit oui. «Ce n'est pas ma vie, ni mon caractère», précise la jeune fille tout en se reconnaissant tout de même dans le profil de l'adolescente révoltée qui adopte la danse pour se calmer.

Carole Laure avait envie de faire parler le langage des corps. Les chorégraphies occuperont quarante minutes de CQ2. La cinéaste se déclare fascinée par cette période de la vie entre 15 et 25 ans, quand la personnalité n'est pas fixée mais cherche encore son axe.

Le film porte sur l'adolescence troublée, puisque la jeune héroïne qui subit les assauts du compagnon de sa mère fuit son foyer et trouve une famille de substitution en canalisant sa rage. Jeanne, une belle dame quelque temps injustement incarcérée (Da-

nielle Hubbard), la prendra sous son aile pour lui enseigner la danse et lui offrir son soutien et son affection. Au départ, ce rôle était destiné à Louise Lecavalier, l'ancienne étoile de La La La Human Steps, qui n'était plus disponible à l'heure du tournage. Danielle Hubbard a pris le relais.

À la distribution, on trouve aussi Mireille Thibaut, en mère de famille qui s'affranchit au contact de Jeanne, Jean-Marc Barr, qui joue l'ami de la dame, et Emmanuel Bilodeau, en illuminé en fauteuil roulant, rescapé du passé de Jeanne. «J'ai voulu aborder la violence faite aux femmes, la solidarité féminine et par-dessus tout la passion de l'art qui peut vous sauver», explique-t-elle.

Précisons-le: CQ2 est meilleur que Les Fils de Marie. Carole Laure a acquis une fluidité de réalisation. De plus, son budget a plus que doublé d'un film à l'autre (de 1,2 million à 2,8 millions). Elle est passée du numérique à la pellicule et gagne une aisance au transfert. CQ2 ne roule pas en haute vitesse pour autant, tâtonnant en quête de son rythme et de son tonus, mais il n'est pas sans mérites.

Les numéros de danse, chorégraphiés par Ginette Laurin, Claude Godin, Emmanuel Jouthe et Clara Furey elle-même, font sa force. Ils constituent le contrepoint artistique à l'action, épousant les états d'âme et l'évolution de la jeune héroïne, qui y puise sa libération.

La grande faiblesse de Carole Laure demeure sa direction d'acteurs, mais elle s'améliore à ce niveau-là aussi. Dans Les Fils de Marie, à peu près tous les interprètes jouaient faux. Cette fois, la distribution se contente d'être inégale. Clara Furey ne parvient pas encore à habiter son personnage, sauf durant quelques moments de grâce et à travers sa danse. Le personnage roulant et sinistre incarné par Emmanuel Bilodeau ne prend jamais vie, bon comédien ici à côté de ses pompes. Idem pour Jean-Marc Barr qu'on entend aligner ses répliques à faux sans convaincre personne. Par contre, Danielle Hubbard se révèle une interprète très émouvante doublée d'une excellente danseuse et Mireille Thibaut dégage charisme et générosité dans son beau rôle de femme qui s'ouvre à la vie.

Alors quoi? Alors tout indique que Carole Laure va persister à faire des films, en prenant du métier d'une fois à l'autre. Il y aura bel et bien un troisième long métrage, qui est même susceptible d'atterrir encore ici. Et peut-être alors prendra-t-elle vraiment son envol.

DÉCLIN

Une relative stabilité règne du côté des produits venus d'ailleurs dans le monde

SUITE DE LA PAGE 1

le Moyen-Orient et l'Allemagne estiment avoir le moins d'affinités culturelles avec le pays de George W. Bush.

NOP World attribue le changement de perception envers la culture et les marques américaines entre autres à la crise irakienne. Mais bien d'autres facteurs sont à retenir. «Dans certaines parties du monde, comme en Chine et en Inde, des marques locales deviennent plus populaires», rapporte M. Miller. Les vieilles marques occidentales, qu'elles soient américaines, européennes ou japonaises, doivent affronter de nouveaux compétiteurs féroces, résultats de la mondialisation. Par exemple, les marques coréennes telles Samsung et Hyundai font concurrence à Sony, à Philips et aux constructeurs automobiles américains.»

Ces valeurs que le reste du monde assimile à la culture américaine s'avèrent dans l'ensemble nettement «moins internationalistes et sociales» qu'il y a cinq ans, note M. Miller. Pendant que la richesse demeure la valeur américaine que la plus grande proportion des gens sondés (90 %) juge très importante, les valeurs altruistes et humanistes enregistrent les reculs les plus marqués.

Ainsi, l'internationalisme chute du 11^e au 29^e rang dans cette échelle des valeurs, l'égalité passe du 28^e au 42^e rang alors que la justice, la tolérance sociale et l'ouverture d'esprit régressent respectivement de neuf, huit et sept points. Des valeurs qui étaient pourtant au cœur de la Déclaration d'indépendance américaine de 1776. Le pouvoir (88 %), pour sa part, a bondi entre 1999 et 2004, passant du neuvième au deuxième rang des valeurs associées à la culture américaine, la liberté (87 %), le plaisir et la jouissance de la vie (87 %) suivant de près.

Parallèlement, l'étude cherchait à mettre en lumière «ce qui se passe avec les grandes marques», a indiqué M. Miller, le rapport que les consommateurs entretiennent avec celles-ci. Or l'hésitation des consommateurs face aux produits américains qu'avait relevée NOP World en 2003 s'est transformée en méfiance en 2004. Par exemple, la marque Coca-Cola inspire confiance à 52 % des répondants en 2004, comparativement à 55 % en 2003. Pour Microsoft, la confiance a dégringolé de six points. Déclin similaire pour Nike, McDonald's et la plupart des 11 autres marques (dont Disney, CNN et Ford) soumises aux consommateurs sondés. Pendant ce temps, une relative stabilité règne du côté des produits venus d'ailleurs dans le monde.

Une étude précédente avait déjà établi une corrélation «entre l'attitude générale vis-à-vis de la culture et du mode de vie américains et plusieurs indices de la santé des marques», selon M. Miller. L'identification des valeurs spécifiques alimentant cette attitude générale vient donc enrichir une corrélation qui ne fait d'ailleurs aucun doute dans le merveilleux monde du marketing.

«C'est sûr que la perception d'une culture influe sur la perception des marques associées à cette culture», a confirmé Claude Cossette, professeur de publicité sociale à l'Université Laval. «Il y a 50 ans, on pensait qu'il suffisait de faire un graphique intéressant ou une bonne campagne de publicité pour fabriquer une marque. Aujourd'hui, on est bien conscient que c'est un ensemble d'expériences reliées à une marque qui lui donnent sa personnalité.»

Quoique faible, l'érosion du made in USA pourrait affecter les entreprises américaines. «Le fait qu'on perçoive un léger déclin des marques est un avertissement pour le milieu des affaires», estime le directeur de NOP World. Sans appréhender un boycottage massif des produits all American, M. Miller entend suivre cette évolution de près, promettant un sondage semblable l'an prochain.

«Selon moi, c'est un déclin passager, juge pour sa part M. Cossette. Ces multinationales sont capables de faire appel à des consultants dans toutes sortes de domaines, qui vont de l'anthropologie à l'histoire, pour voir comment elles peuvent retomber sur leurs pattes. Elles vont être capables de redorer leur blason assez rapidement.»